

**République Islamique de Mauritanie**

**Japan International Cooperation Agency/  
Pacific International Consultant**

**ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT  
DES OASIS DE L'ADRAR ET DU TAGANT**

**ASPECTS SOCIOLOGIQUES**

(par Christian Potin, consultant socio-anthropologue BCEOM)

***Nouakchott, le 30 août 2001***

# Sommaire

## Avertissement

### 1. Eléments sur le cadre institutionnel et d'autres projets concernés

- 1.1 Découpage administratif de la zone d'étude et système d'administration territoriale du Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications (MIPT)
- 1.2 Le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE)
  - 1.2.1 Attributions, organisation et limites du MDRE
  - 1.2.2 Moyens du MDRE dans la zone d'étude
  - 1.2.3 Le Projet Oasis
  - 1.2.4 Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale ( PGRNP )
- 1.3 Le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)
- 1.4 Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF)
- 1.5 Les autres ministères concernés
- 1.6 Autres institutions, projets et programmes en cours ou prévus dans la zone d'étude
  - 1.6.1 En Adrar
  - 1.6.2 Dans le Tagant

### 2. Eléments sur le cadre législatif

- 2.1 La législation sur les eaux
- 2.2 Textes relatifs à la gestion des ressources naturelles
- 2.3 Textes relatifs à la législation foncière et domaniale
- 2.4 (Textes relatifs au Code Communal et à la décentralisation)
- 2.5 (Textes relatifs au droit des associations et des coopératives)
- 2.6 (La loi de 1998 relative à la gestion participative des oasis)

### 3. Démographie et habitat

- 3.1. Estimations de la population 2001 selon les différentes sources statistiques disponibles
- 3.2. Structure de la population selon le sexe et l'âge
- 3.3 Alphabétisation des chefs de foyer
- 3.4 Structures de l'habitat
- 3.5 Emigration, sédentarisation et évolution des genres de vie

### 4. Services socio-économiques

- 4.1 Education
  - 4.1.1 Enseignement religieux
  - 4.1.2 Enseignement primaire fondamental
  - 4.1.3 Enseignement secondaire
  - 4.1.4 Alphabétisation pour adultes
- 4.2 Services de santé

### 5. Sociétés et organisations oasiennes

- 5.1 Structures socio-anthropologiques
  - 5.1.1 Foyers, familles et lignages
  - 5.1.2 Identités et structures tribales
  - 5.1.3 Organisations et fonctionnalités tribales traditionnelles
  - 5.1.4 Statuts sociaux et castes professionnelles traditionnelles
- 5.2 Activités économiques
- 5.3 Tenures foncières, faire-valoir et baux ruraux
  - 5.3.1 Le droit de propriété

- 5.3.2 Les palmeraies
- 5.3.3 Les cultures de *grayr*

## **6. Organisations oasiennes « modernes » actuelles et participation des populations**

### **7. Attitudes, valeurs et attentes des populations**

## **8. Principes de l'approche participative pour le projet pilote**

### 8.1 Introduction

### 8.2 Cadrage de la problématique

8.2.1 Problématique liée aux aspects spécifiques du projet

8.2.2 Connaissance et prise en compte des structures et pratiques sociales

8.2.3 Limite des champs d'application sociale des lois en vigueur régissant le développement oasien

8.2.4 Diversité et antagonisme des acteurs socio-institutionnels

8.2.5 Attentes des populations et attitudes des acteurs institutionnels

8.2.6 Limites des ressources propres des populations en matière de participation

### 8.3 Stratégie de faisabilité socio-institutionnelle

8.3.1 Principes directeurs

8.3.2 Mise en place d'une organisation participative du projet

## **ANNEXES**

### **Annexe 1 Grille d'analyse objective des principales caractéristiques des AGPO, MICO et Coopératives féminines du Projet Oasis FIDA/FADES**

( A remplir au niveau du Projet pour chaque AGPO constituée )

### **Annexe 2 Grille d'évaluation sociologique des AGPO, MICO et Coopératives féminines du Projet FIDA/FADES**

### **Annexe 3 Etat de la bibliographie en sciences humaines et sociales au 30/08/2001**

## Avertissement

Le présent rapport fait suite à deux premiers rapports précédents du même auteur : un premier rapport de recommandations méthodologiques pour la suite de la récolte des données et des informations et des attendu de contenu dans le domaine des sciences humaines et sociales liées à l'étude produit le 29 juin 2001 et intitulé « Aide-mémoire de fin de mission » (25p). Un deuxième rapport produit le 10 août 2001 afin d'alimenter le Premier Rapport d'Avancement général de l'étude de mi-août 2001 et intitulé « Premier rapport d'avancement – Aspects sociologiques » (32p).

Le présent rapport clôture la deuxième mission d'un mois de l'expert socio-anthropologue en Mauritanie. Il reprend le rapport du 10 août en l'actualisant et le complétant notamment vis à vis des aspects institutionnels et législatifs, d'une part, et en matière de recommandations stratégiques pour une approche participative du futur schéma directeur en général, et de son projet pilote en particulier, d'autre part.

## 1. Eléments sur le cadre institutionnel et d'autres projets concernés

### 1.1 Découpage administratif de la zone d'étude et système d'administration territoriale du Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications ( MIPT )

Le découpage administratif de la zone d'étude a été présenté dans le Premier Rapport d'Avancement de l'Etude (PRAE). Bien que le MIPT ne soit pas pour l'instant un interlocuteur « technique » direct de la mission il est évident qu'il sera amené à jouer un rôle de tout premier plan par la suite pour la bonne marche du projet, notamment dans sa composante participative, ici comme dans tous le pays, à travers la tutelle qu'il exerce sur les collectivités locales, les associations et les collectivités traditionnelles, disons en matière d'encadrement et de contrôle de la société civile en général. Le MIPT a aussi, entre autres, des compétences en matière d'aménagement du territoire et du développement local et a en charge la décentralisation.

Les attributions et l'organisation du MIPT au niveau central sont définis dans le Décret d'octobre 1994 du Premier Ministre. Parmi les 10 Directions Centrales que compte le MIPT, 4 seront plus particulièrement partie prenante dans la bonne fin du futur schéma directeur, à savoir :

- La Direction des Affaires Politiques et des Libertés Publiques – DAPLP ( partis politiques, mouvements affiliés, suivi des collectivités traditionnelles, associations et ONG ).
- La Direction de l'Administration Territoriale (DAT).
- La Direction des Collectivités Locales (DCL).
- La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR°

L'organisation de l'administration territoriale est fixée par ordonnance présidentielle de janvier 1990 qui reste assez succincte. Le Wali représente l'autorité de l'Etat et du gouvernement au niveau de la Wilaya ( ex-région ), il a sous son autorité les *Hakems* ( ex-préfets ), chefs de *moughataâ*, circonscriptions administratives ( ex-départements ) des Wilayas qui coiffent elles mêmes les communes (*Baladiyas*). Le Wali s'appuie sur deux instances de fonctionnement qui sont dans les faits les instruments pratiques de « gouvernance » régionale de la déconcentration administrative d'une part et de la décentralisation d'autre part, à savoir :

- Un comité administratif composé des Hakems, des chefs des délégations ministérielles de Wilaya et des maires des communes de la Wilaya.

- Une assemblée de la Wilaya pour le développement économique et social, composée à partir du comité administratif auquel sont adjoints les représentants des associations professionnelles dont la liste est fixée annuellement par le comité administratif et qui sont considérés donc comme représentants de la société civile.

## 1.2 Le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE )

### *1.2.1 Attributions, organisation et limites du MDRE*

Le MDRE est le ministère technique concerné au premier chef par le projet et la contre-partie « technique » mauritanienne directe principale de l'étude a été déléguée au Projet Oasis FIDA/FADES ( cf. ci-dessous ) qui héberge actuellement physiquement la mission d'étude. Il s'agit d'un « macro » ministère dont le dernier décret du Premier Ministre fixant ses attributions et l'organisation de son administration centrale ne date que de juillet 1999. Le MDRE a comme domaines de compétence globalement l'ensemble des questions relatives à l'agriculture, l'élevage, la protection de la nature et l'environnement et l'aménagement rural. Ce ministère a fait l'objet de plusieurs réformes organisationnelles et législatives (4) depuis 1991 dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel Agricole (PASA), et la formule actuelle ne semble toujours pas satisfaisante puisqu'une « étude organisationnelle et fonctionnelle des structures du MDRE » est en cours de lancement ( cf. ci-dessous ).

Au niveau central le MDRE comprend 4 directions techniques sous la ligne hiérarchique du Secrétaire Général qui seront concernées par le futur projet, à savoir :

- La Direction de l'Agriculture et de l'Elevage de l'Elevage (DAE)
- La Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR°)
- La Direction Recherche, Formation, Vulgarisation (DRFV)
- La Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSE)

Au niveau régional et local le MDRE comporte structurellement une délégation régionale par chef-lieu de Wilaya et une inspection par moughataâ. Les délégations régionales sont chargées, « sous l'autorité du Wali et dans le cadre des politiques nationales et régionales, d'orienter, de coordonner et de contrôler l'exécution de toute activité de développement rural et de l'environnement entreprise à l'échelle de la Wilaya, et donc en théorie des projets qui y interviennent, ce qui n'est pas toujours le cas dans la pratique en ce qui concerne les projets à financement extérieur qui ont leur propre autonomie budgétaires et ne rendent en fait compte qu'au niveau central de leur tutelle du MDRE ( cf. ci-dessous ). Les Délégués régionaux reçoivent des directives des Directions Centrales auxquelles elles rendent compte dans les domaines relevant de leur compétence technique respective ».

Par ailleurs un certain nombre d'établissements publics (9) sont sous tutelles du MDRE au niveau central, dont notamment en ce qui concerne le développement rural général du pays : le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) ; le Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire (CNERV) ; l'Ecole nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) et l'Union Nationale des Coopératives Agricoles, d'Epargne et de Crédit de Mauritanie (UNCACEM).

Enfin tous les projets d'envergure dans les domaines de compétence du MDRE, notamment ceux à financement extérieur, sont également mis sous sa tutelle, par rattachement direct pour bon nombre d'entre eux au Cabinet du Ministre.

La stratégie du secteur rural à l'horizon 2010 fixe une triple mission au MDRE :

- (i) assurer l'assistance technique aux communes rurales pour qu'elles identifient elles mêmes des projets rentables ;
- (ii) « développer le canevas des projets par grandes catégories » et participer à la planification des infrastructures ;
- (iii) participer à l'élaboration des méthodes d'analyse et de sélection des projets.

Cette stratégie suppose un renforcement du MDRE en matière de capacité d'élaboration de politiques et de planification ; des moyens des délégations régionales ; et, des procédures de suivi et d'évaluation.

Le renforcement des capacités institutionnelles du MDRE reste une question importante à résoudre, et le problème structuro-fonctionnel a été contourné par les bailleurs de fonds en autonomisant au maximum les projets qu'ils financent et en faisant appel à des ONG à la logique et à la structuration sociologique quelques fois « ambiguës ». Cette pratique, de plus en plus courante dans les PVD, offre des avantages ( un meilleur contrôle des engagements budgétaires et une meilleure maîtrise de l'exécution des programmes ) et des inconvénients ( la non contribution au renforcement des services de l'Etat et des capacités des collectivités locales, avec pour pendant, une implication de la société civile sans toujours une transparence sociologique ).

Les termes de référence de l'étude organisationnelle du MDRE précitée résumant quelques uns des grands points faibles de celui-ci, retenons en particulier pour le propos de la future organisation du schéma directeur et même de son projet pilote :

- le chevauchement des compétences entre les différentes unités structurelles et fonctionnelles ;
- la centralisation à outrance de cellules, bureaux au niveau du Cabinet et du Secrétariat Général  
qui devraient relever normalement de directions fonctionnelles ;
- le renforcement des délégations régionales ;
- le renforcement général des ressources humaines ;
- les relations des directions centrales et des délégations régionales avec les projets ;
- les procédures de gestion et de contrôle à tous les niveaux ;
- les capacités et procédures de planification/programmation, d'exécution et de suivi-évaluation.

### 1.2.2 Moyens du MDRE dans la zone d'étude

Les moyens humains des délégations régionales du MDRE sont limités et se résument comme suit ( postes pourvus ):

- Dans l'Adrar, sous le Délégué Régional : 8 techniciens ( dont deux seulement en dehors d'Atar ), 4 inspecteurs et 8 divers agents subalternes.
- Dans le Tagant, sous le Délégué régional : X techniciens ( dont X en dehors de Tidjikja ), et X inspecteurs et divers agents subalternes.

Ces ressources humaines sont inférieures aux deux projets Oasis et PGRNP réunis dans chacune des deux Wilayas ( cf. ci-dessous ). Quant aux moyens matériels, à part un véhicule en état de marche dans chacun des cas, ils sont réduits à leur plus simple expression.

### 1.2.3 Le Projet Oasis

Le Projet Oasis FIDA/FADES qui héberge actuellement la mission d'étude a fait l'objet d'une première description résumée dans le Premier Rapport d'Avancement au plan de son

organisation, de ses moyens humains dans la zone d'étude et de ses activités. On aborde plus loin dans le chapitre 6 la question de la connaissance et de l'évaluation sociologique des associations oasiennes mises en place par ce projet.

Retenons simplement à ce stade que ce projet est sous la tutelle directe du Cabinet du MDRE, que son personnel est contractuel, que la coordination avec les délégations régionales du MDRE est en fait plus théorique qu'effective, et que la question de son interface avec le futur schéma directeur en général, et son projet pilote en particulier, reste posée : complémentarité, recherche de synergies, évitement des antagonismes et des chevauchements etc.

#### *1.2.4 Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP)*

Le PGRNP est un nouveau projet financé par la Banque Mondiale (IDA) à prendre en compte pour le futur schéma directeur. 2001 est sa première année d'action dans le Tagant avec un budget d'investissement important de 400 millions UM et la mise en place de 26 Associations de Développement Communautaires (ADC). Dans l'Adrar les premières actions seraient prévues pour 2002 mais le personnel a déjà été mis en place ( 12 personnes, dont 8 techniciens ). Ce projet est un projet de développement rural intégré ayant comme principe le développement durable et la participation communautaire des bénéficiaires. Comme pour le Projet Oasis la question de l'interface future avec le schéma directeur va se poser.

#### 1.3 Le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)

Anciennement « Ministère du Plan » les attributions et l'organisation de l'administration centrale du MAED sont fixées par un décret de 1998. Il a pour mission générale de « concevoir, coordonner et assurer le suivi de l'exécution de la politique économique et sociale du gouvernement ; de promouvoir le développement de l'investissement privé ; de veiller à l'intégration des stratégies de lutte contre la pauvreté dans le processus national de planification ».

Il comporte 5 directions centrales :

- La Direction de la Programmation et des Etudes
- La Direction des Financements
- La Direction du Développement Social
- La Direction des Affaires Administratives et Financières
- La Direction de la Promotion de l'investissement Privé

Les trois premières directions sont concernées au premier chef par le futur schéma directeur.

LE MAED exerce une tutelle sur l'Office National des Statistiques (ONS), peut avoir des entités administratives de direction de projet à caractère temporaire et n'a pas de structuration institutionnelle régionale.

#### 1.4 Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF)

Le SECF et sa stratégie élaborée en 1995 a fait l'objet d'un exposé descriptif dans le Premier Rapport d'Avancement : il y est mentionné les manques de moyens notoires de ce jeune département ministériel créé en 1992 dont les nouvelles attributions et l'organisation centrale sont fixées dans un nouveau décret du Premier Ministre de février 1996. Le SECF a globalement pour mission « d'assurer la promotion des femmes mauritaniennes et leur pleine participation au processus de développement économique et social, de même que de

promouvoir la sauvegarde de la famille et le bien être de l'enfant, en conformité avec les valeurs islamiques , les réalités sociales et les exigences de la vie moderne » : programme ambitieux s'il en est et quelque peu exemplaire comparativement à certains autres pays arabo-musulmans.

Au niveau central le SECF est structuré sous la ligne directrice du Directeur de Cabinet ( il n'y a pas ici de Secrétariat Général ministériel permanent ; ce qui rend plus instable la structuration du département au gré des changements ministériels ) en 3 directions centrales fonctionnelles :

- La Direction de la Promotion de la famille
- Direction de la Famille et de l'Enfant
- La Direction de la Coopération et de la Promotion des Projets

Au niveau régional des Wilayas le SECF est doté de « micro » antennes régionales composées d'une ou deux agentes, au niveau de formation parfois peu élevé et sans aucun moyen de travail ( bureau et encore moins moyen de déplacement ).

Malgré une circulaire du Premier Ministre daté du 15 juin 1997 adressé à tous les ministres et secrétaires d'Etat et invitant ceux ci de prendre en compte dans chaque projet une composante de promotion féminine et d'y associer le SECF, force est de constater que cette directive gouvernementale est globalement restée lettre morte, malgré l'approche de la problématique du genre et de composantes féminines ( bien souvent trop limitées aux aspects activités économiques d'ailleurs ) qui font désormais flores dans les projets à financement extérieur. Quant aux projets que le SECF développe lui même directement, ils restent à la mesure de la dimension modeste de leurs financements extérieurs ( FNUAP, UNICEF, aides bilatérales limitées, ONG internationales ). Forcerions nous le trait en disant que jusqu'à présent le SECF est resté une représentation ministérielle quelque peu alibi ?

Si la Stratégie Nationale de Promotion Féminine 1995-2000 est désormais achevée et que l'heure en est au bilan, une nouvelle stratégie 2001-2005 est en cours d'élaboration selon un procédé qui s'efforce d'être plus participatif que pour la précédente. Il faudra en tenir compte, et du bilan du dernier quinquennat et de cette nouvelle stratégie, dans l'approche de la problématique du genre et des composantes de promotion féminine du futur schéma directeur en général et du projet pilote en particulier, ceci sur la base d'une meilleur connaissance des différents types de statut socio-anthropologique de la femme oasienne qui reste à obtenir ( le projet pilote, dans sa dimension d'étude-action pourra en être une occasion, entre autres ; cf ; par. 5.1.1 et chap 8 ci-après ).

### 1.5 Les autres ministères concernés

Un autre ministère technique concerné au premier chef en matière de développement oasien est le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE). Nous n'avons pas pu nous procurer à ce stade l'organisation de ce ministère qui de toute façon est actuellement en cours de restructuration au niveau de la Direction Générale de l'Hydraulique dans le sens du désengagement des travaux qui étaient traditionnellement effectués en régie pour les confier à des entreprises privées. L'un des points faibles les plus saillants de la mission du MHE est la connaissance et le suivi des ressources en eau, notamment des nappes oasiennes alluviales et des nappes plus profondes. La création d'un Centre National des Ressources en Eau pour la une gestion durable de la ressource est actuellement à l'étude.

Les autres départements ministériels qui seraient peu ou prou concernés par le futur schéma directeur seraient, par ordre d'importance décroissante ceux du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MISAS), le Ministère de l'Equipement et des Transports (MET), le

Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT), et, dans une moindre mesure le Ministère de l'éducation nationale (MEN).

A noter que tous ces ministères techniques ont des délégations régionales au niveau des Wilayas.

### 1.6 Autres institutions, projets et programmes en cours ou prévus dans la zone d'étude

On se contentera de donner ci-dessous un listing des principaux autres projets et institutions de droit privé intervenant dans le domaine du développement et de l'aménagement.

#### *1.6.1 En Adrar.*

- Programme de Sauvegarde du patrimoine de Chinguetty et Ouadane – Banque Mondiale – 132 millions UM
- Projet de Développement de la commune de Chinguetty – UE – 800 millions UM
- Projet Développement des Infrastructures Urbaines (DIU) – Banque Mondiale – 205,5 millions UM
- Projet Education – Banque Mondiale – 58 millions UM
- Projet PADDEC – Coopération Française – 7 millions UM
- Fond Régional de Développement (FRD/MIPT) – 8,7 millions UM
- Pour mémoire le budget 2001 du Projet Oasis FIDA/FADES : 209,7 millions UM

—>Prévu : le Projet d'Aménagement Rural dans les Oasis de l'Adrar – UE : voir sa définition et son enveloppe dans le Premier Rapport d'Avancement

#### *1.6.2 Dans le Tagant*

- Le PGRNP – IDA – 400 millions UM
- Le Programme d'aménagement des Ressources Pluviales – UE – 850,2 millions UM
- Fondation Ancienne Ville de Tichitt – BID – 290 millions UM
- Pour mémoire le budget du Projet Oasis FIDA/FADES : 119,7 millions UM
- Associations privées de développement de Tidjikja : 55,4 millions UM
- Union des Coopératives du Tagant (UCT), dont l'analyse resterait à faire : 149,6 millions UM ( budget supérieur à celui du Projet Oasis ! )
- ONG américaine World Vision : 37,8 millions UM
- FRD : 9,2 millions UM

### >> Questions en suspens et recommandations pour la suite ( QSRs )

- Si la zone d'étude est située en zone bioclimatique désertique ou sub-désertique à conditions édaphiques oasiennes localisées, il n'en est pas de même en matière institutionnelle et de projets d'importance en cours ou prévus qui foisonnent quelque peu plus qu'on ne l'imaginait dans l'approche a priori du rapport préliminaire de l'étude. Ainsi plusieurs questions cruciales se posent pour le futur schéma directeur régional envisagé (un schéma spécifique

sera, nécessairement par Wilaya en fait) en général, et même dès la mise en œuvre de son projet pilote, telles que résumées ci-après :

- la localisation institutionnelle et l'organisation du futur schéma directeur tant au niveau national, régional que local ; et, les interfaces avec les autres projets en cours ou prévu qui ont chacun leur logique et stratégie propre, leur autonomie et schéma différent d'organisation des populations bénéficiaires. Celles ci sont ainsi amenées à pratiquer de fait une sorte de « nomadisme clientéliste » par rapport à ceux ci, ne faisant qu'accélérer ainsi le développement de mentalités d'attente d'assistanat et de subsides d'un nouvel Etat Providence, financé par la communauté internationale, dont on cherche à bénéficier des mannes mais à échapper aux règles de sa citoyenneté et de son droit moderne ( cf ci-après çà et là dans les chapitres 2, 5, 6 et 7 ).
- Le rôle de ce schéma directeur dans le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement local et régional participatif, notamment aux niveaux du MDRE, des Collectivités Locales et d'un tissu associatif réellement participatif et dynamique de la société civile, sans vouloir, ni pouvoir d'ailleurs, faire fi des formes d'organisations traditionnelles et de solidarité encore vives et identitaires des sociétés oasiennes.

## **2. Eléments sur le cadre législatif**

L'objet de ce chapitre n'est pas d'effectuer une analyse technico-juridique ès qualité des textes de lois officiels qui sont supposés régir le développement oasien, ce qui demanderait une mission spécifique en soi, mais simplement d'en identifier les grands traits, dans leur esprit et dans leur lettre, vis à vis de leurs champs effectifs actuels d'application sociale.

La constitution actuelle de la République Islamique de Mauritanie fut promulguée le 12 juillet 1991. Globalement on peut distinguer en Mauritanie trois grandes sources de droit : la *Chariya* ( droit religieux musulman de référence sunnite – malékite ) ; un droit coutumier laïc historique, régional et communautaire de type ethno-tribalo-lignager ; et un droit positif moderne de l'Etat. Ce dernier fut formé durant l'épisode colonial. La plupart des lois concernant le développement rural et l'environnement en vigueur actuellement sont récentes et ont été promulguées après la nouvelle constitution de 1991, ils sont soit nouveaux, soit abrogent des textes de lois précédents. Bons nombres de textes législatifs de référence comportent des ordonnances, décrets et arrêtés présidentiels et gouvernementaux. Nous examinerons rapidement ci-après les principaux thèmes de juridiction vis à vis du futur schéma directeur, à savoir : les eaux, les ressources naturelles, le foncier, le code communal et la décentralisation, les associations et les coopératives et, enfin la gestion participative des oasis.

### 2.1 La législation sur les eaux

Un premier Code de l'Eau fut élaboré en 1985 par ordonnance et ce Code est actuellement en cours de révision. Sa « disposition fondamentale » introductive stipule que dans le contexte du pays l'eau est une ressource rare « dont les difficultés de renouvellement semblent s'accroître d'années en années. Sa préservation constitue un impératif national » et que donc « son utilisation abusive ou anarchique [...] est désormais interdite ».

Le principe général est que les eaux font partie du domaine public de l'Etat. Cependant un domaine privé est aussi prévu dans les cas de servitudes liées à des propriétés foncières privatives, sous réserve d'autorisation ou de déclaration d'utilité publique. Mais dans les faits les puits agricoles sont privatifs en milieu oasien et aucun contrôle de l'utilisation des eaux souterraines n'est exercée par la puissance publique, ce qui pose ardemment le problème de la gestion sociale de la ressource qui reste par ailleurs mal connue et globalement non suivie par l'administration technique compétente.

Le développement anarchique des motopompes dans l'Adrar, encouragé par un décret de 1993 et l'accès facilité au crédit, entre autres, apporté par la première phase du Projet Oasis n'a fait qu'aggraver l'épuisement des nappes superficielles.

## 2.2 Textes relatifs à la gestion des ressources naturelles

Deux textes principaux sont actuellement en vigueur :

- La loi de janvier 1997 portant code de la chasse et de la protection de la nature.
- La loi de janvier 1997 portant code forestier.

La première loi prévoit une série de mesures conservatoire et de gestion sociale durable de la faune. En Adrar la faune sauvage de type désertique est bien appauvrie. Dans le Tagant, plus favorisé bioclimatiquement elle devait être climaciquement plus riche mais semble elle aussi très appauvrie.

La deuxième loi est référence dans la zone d'étude en ce sens qu'elle est supposée régir la collecte des produits ligneux naturels et de façon générale les usages sociaux du domaine forestier qui fait partie du domaine privé, et non pas public, de l'Etat.

Au sens de la loi le concept de forêt est très large puisque, au delà des peuplements arborés, arbustifs et broussailleux, il s'étend aux espaces comportant aussi « d'autres espèces de flore susceptibles de fournir des produits ligneux et non ligneux autres qu'agricoles ... ». Ce qui signifie que toute végétation naturelle, même désertique peut être en droit considérée comme forêt. La loi distingue trois catégories juridiques de forêts : les forêts de l'Etat, les forêts des collectivités locales et les forêts privées. Les défrichements forestiers sont strictement réglementés et soumis à autorisation du Wali du ressort.

Des droits d'usage sur les forêts domaniales et des collectivités locales sont concédés aux populations riveraines en matière de : ramassage de bois mort et de paille, récolte de produits alimentaires et médicinaux, parcours du bétail dans des conditions précisées par arrêté, émondage et ébranchage des espèces ligneuses non protégées. Les contrevenants s'exposent à des transactions et des sanctions pénales. Sans rentrer plus avant dans les détails force est de constater que tout ceci reste très théorique sur le terrain, notamment en matière d'ébranchage et de règlements de pâturage, nécessité et usages sociaux coutumiers faisant davantage droit, dans un contexte d'encadrement technico-administratif sans beaucoup de moyens.

## 2.3 Textes relatifs à la législation foncière et domaniale

Dans la société traditionnelle oasienne le droit foncier de référence combine les règles de la *Chariya* en matière de propriété privative du fond et de son usage et de la coutume tribalo-lignagère en matière de contrôle collectif des territoires et certains types de terroirs ( cf. par.5.3.1 ).

Le décret du Premier Ministre de juillet 2000 abroge et remplace celui de janvier 1990 qui portait application avec retard de l'ordonnance de juin 1983 qui définissait elle même une réorganisation foncière et domaniale, retard qui laisse à penser que cette législation avait rencontré des problèmes de faisabilité socio-politique. Il n'est pas question ici de comparer le texte de 1983 à celui de 2000 qui comporte 159 articles et dont on ne sait pas s'il a déjà fait l'objet d'un décret d'application. On essaiera simplement d'en retenir les traits les plus saillants ci-après.

D'une façon générale la nouvelle loi :

- garantit la propriété privée des terres « mise en valeur » par des personnes privées, reprenant ainsi un des principes fondamentaux de la *Chariya* ;
- institue une Commission Foncière de Moughataâ habilitée à attester de « la mise en valeur » privative ;
- prévoit l'expropriation possible de la propriété privée et l'incorporation au domaine foncier privé (et non pas public) de l'Etat pour cause d'*Indirass* (c'est à dire de vacance ou non « mise en valeur », quatre ans de suite), et ce pour toute propriété privée non encore immatriculée conformément à la procédure en vigueur, qui elle, via l'immatriculation et l'enregistrement auprès du Service de la Conservation Foncière préserve de l'extinction du droit de propriété<sup>1</sup> ;
- prévoit le partage des terres collectives traditionnelles reconnues comme telles avant la loi d'août 1960 si l'ordre social l'exige. La répartition se faisant alors entre tous les ayant-droit qui sont reconnus comme tels si « sans avoir été recensés administrativement dans la collectivité concernée , y ont vécu de façon permanente et ont à ce titre participé à la mise en valeur des dites terres ». cependant si pour des « raisons d'ordre économique ou technique constatées » les collectivités traditionnelles peuvent conserver le « le caractère indivis de leur terre » et se constituer en personne morale reconnue par la loi titulaire d'un certificat collectif de propriété.
- institue la possibilité d'aliénation de terrains domaniaux<sup>2</sup> en concessions rurales individuelles provisoires ou définitives sous condition de « mise en valeur » contractuelle.
- rappelle que « toutes les terres qui n'ont pas fait l'objet de concession ou de certificat de propriété sont présumées domaniales tant que leur appartenance à des personnes privées n'a pas été prouvée conformément à la procédure ».
- Définit tout une série d'organes de gestion domaniale en zone rurale, à savoir :
  - Un Comité Interministériel des Affaires Foncières
  - Un Comité National de Suivi de la Réorganisation Foncière
  - Deux Commissions Nationales chargées respectivement de l'arbitrage des conflits fonciers collectifs, et de l'étude préalable des demandes de concessions rurales qui relèvent en dernier ressort du Ministre des Finances ou du Conseil des Ministres
  - Une Commission Foncière de Wilaya
  - Une Commission Foncière de Moughataâ<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Sans toutefois prémunir de la possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique bien entendu.

<sup>2</sup> La nouvelle loi ne précise pas la distinction entre ce qui est du domaine privé de l'Etat ( forêts domaniales, « espaces vitaux » des agglomérations rurales, réserves foncières domaniales etc ) de ce qui est du domaine foncier public de l'Etat : lit des cours d'eau, sous-sol, espaces littoraux etc. (?)

<sup>3</sup> Les Commissions Foncières de Wilaya et de Moughataâ comprennent, outre les agents de l'Etat compétents concernés, des représentants des agriculteurs et des éleveurs désignés par le Wali sur proposition du Hakem, plus deux personnalités reconnues pour leur probité morale désignées par le Ministre de l'Intérieur sur proposition du

Ce nouveau texte de lois appellerait bien des commentaires. On retiendra simplement à ce stade que dans la zone d'étude ce texte est encore très loin d'avoir un champ d'application social systématique. La propriété privée individuelle ( *melk* ) reste encore très largement soumise aux règles de la *Chariya*. Et un certain contrôle collectif territorial et de certains terroirs spécifiques ( *parcours, grayrs* ) semble encore s'exercer. Par ailleurs la loi, non comptant de ne pas supprimer le statut collectif possible de la terre le reconnaît et, partant, l'existence des collectivités traditionnelles tribalo-lignagères ayant-droit.

Le système des concessions foncières domaniales favorise les investissements capitalistiques, mais ne prévoit pas de clause « d'utilité sociale » qui ferait mesure de lutte contre la pauvreté, sinon réforme agraire. Dans un autre ordre d'idée aucune mesure d'encouragement du faire-valoir direct, ni de règlement des problèmes d'indivision familiale n'est prévue.

#### 2.4 Textes relatifs au Code Communal et à la décentralisation

#### 2.5 Textes relatifs au droit des associations et des coopératives

#### 2.6 La loi de 1998 relative à la gestion participative des oasis

### **3. Démographie et habitat**

#### 3.1 Estimations de la population 2001 selon les différentes sources statistiques disponibles

Le dernier Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) date de l'an 2000, et les résultats provisoires par moughataâ ont pu être obtenus auprès de L'Office National des Statistiques (ONS). Ces données provisoires sont à confronter aux résultats des deux derniers RGPH 1988 et 1977 ( pour les taux de projection de la population 1998 ). La mission a pu se procurer par ailleurs une estimation récente ( juillet 2001 ) de la population du Tagant et de l'Adrar effectuée par le Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications (MIPT). Il existe aussi l'estimation de la population de la zone d'étude, respectivement des Atlas des Oasis 1984 et 1995, produits dans le cadre du Projet Oasis FIDA/FADES. Ces différentes estimations sont fournies et comparées ci-après dans les tableaux 1, 2 et 3.

La comparaison des ces différentes sources révèlent des incohérences importantes entre elles et il est impossible de conclure ce stade sur une estimation précise de la population actuelle à moins de 20% près. Elle serait grossièrement pour l'ensemble de la zone d'étude comprise entre 123 000 et 149 000 habitants « résidents » permanents regroupés en entre 21 00 et 27 000 ménages ou foyers, avec grosso modo environ la même quantité de population dans l'Adrar que dans le Tagant.

Une caractéristique importante de la population de la zone d'étude en 1988 était le poids des populations des chefs-lieux de Wilaya d'Atar (38% du total Wilaya) et dans une moindre mesure de Tidjikja ( 17% du total Wilaya). On ne connaît pas encore les données

---

Wali. Les Maires des communes concernées participent à la Commission de Moughataâ mais, bizarrement, pas à la Commission de Wilaya.

correspondantes du RGPH 2000 et il sera important de connaître l'évolution différentielle des populations rurales et urbaines dans ces deux régions depuis 1988.

Fondamentale en matière de projet de développement est la connaissance de l'évolution démographique de ces populations : l'imprécision et l'incohérence comparée des données disponibles font particulièrement problème dans ce domaine.

- Pendant la période inter-censitaire 1977-1988 le solde migratoire négatif fût général, y compris dans les capitales régionales. On en connaît la raison principale qui en fut les périodes de sécheresse répétées. Cette déprime démographique fut particulièrement aiguë pour les Moughataâs de Chinguetty (sécheresse aggravée par l'ensablement) et Tichitt (enclavement de la zone) ; et relativement moins marquée pour Atar (« la grande ville » équipée et au tertiaire développé ...), et paradoxalement Ouadane. Cette déprime démographique s'accompagna, on le sait, d'une forte continuation de la diminution du nomadisme qui avait sensiblement commencé lors de la sécheresse des années 60 (cf.par. 3.5).
- Les données des Atlas des Oasis 1984 et 1995 élaborés dans le cadre du Projet oasis FAO/FADES (Tableau 2) donnent des indications très différentes en terme d'évolution de la population de la zone d'étude entre ces deux périodes avec un solde migratoire positif de +1.3% pour l'Adrar, et un solde très négatif pour le Tagant (-3.2%), mais la fiabilité de l'Atlas 1995 est réputée comme étant particulièrement sujette à caution.
- Si on compare les données du tableau 3 (%/an 77/88 et %/an respectifs depuis 1988 selon les résultats provisoires du RGPH 2000 et l'estimation 2001 du MIPT), bien des questions d'importance restent posées :
  - Si pour l'ensemble de la zone d'étude il apparaît que l'accroissement démographique net a fortement diminué – et donc l'émigration définitive fortement augmenté – on ne sait pas si cette population est grossièrement stable ou continue de croître à un rythme de l'ordre de 1% l'an.
  - La même remarque s'applique pour la Wilaya de l'Adrar avec une borne sup. d'accroissement annuel net moyen supérieur de 1.4 %, qui exprimerait sous cette hypothèse un léger ralentissement de la tendance 77/88, l'autre hypothèse alternative extrême étant dans cette Wilaya une stabilisation quasi « parfaite » de la population depuis 1988.
  - Pour la Wilaya du Tagant l'évolution à l'accroissement pendant la période inter-censitaire 1977-1988 paraît quant à elle plus drastiquement renversée depuis 1988 : l'évolution annuelle nette moyenne serait désormais de décroissante ( - 0.38%, ce qui signifie un solde migratoire négatif important de l'ordre de – 3.4%, peu probable en fait pour l'ensemble de cette Wilaya ) à légèrement encore croissante ( 0.58% ). Ce qui est sûr c'est que la déprime démographique apparaît nettement plus importante dans cette Wilaya que dans l'Adrar : nous verrons plus loin que de nombreux autres indicateurs et paramètres viennent corroborer l'impression de situation de moindre développement de cette Wilaya comparée à celle de l'Adrar.
  - Si on rentre dans le détail de la comparaison des données selon les sources exploitées par moughataâ à l'intérieur de chacune des Wilayas de la zone d'étude : la quantité de perplexité augmente. Tentons d'en dégager les grandes lignes de convergence globales et d'alternatives au cas par cas.

- En Adrar : le ralentissement de la croissance démographique depuis 1988 semble se confirmer, tombant dans une fourchette de 0.3 – 1.0 %, avec augmentation de l'émigration conséquente bien entendu. Pour Aoujeft, s'il y a certainement ralentissement de l'accroissement démographique depuis 1988, on ne sait pas si celui-ci serait devenu négatif si on en croit les résultats provisoires du RGPH 2000. Pour Chinguetty on ne sait pas s'il y a continuation du décroissement de la population depuis 1988 ou au contraire renversement de la tendance avec augmentation de celle-ci, mais peut-être pas dans cette hypothèse au taux important de 2.56%, tel que découlant de l'estimation 2001 du MIPT, encore que l'effet de pôle d'attraction touristique pourrait, entre autres, en être une cause notoire. Pour Ouadane enfin on ne sait pas s'il y a prolongation d'un accroissement important, mais sans doute pas jusqu'à hauteur de 2.53%, ou au contraire renversement drastique de l'évolution avec diminution de la population et émigration très marquée.
- Dans le Tagant : si pour la moughataâ de Tidjikja le ralentissement de l'accroissement depuis 1988 semble un acquis, on ne sait pas dans quelle mesure, et s'il peut être devenu négatif même, avec une borne inf. hypothétique peu probable tout de même de – 1.44% ( ce qui signifierait un solde migratoire annuel moyen négatif de près de – 4.5% sur 12 ans ! Pour Moudjeria la baisse d'accroissement se situerait entre grosso modo à 0.5% – 1%. Pour Tichitt enfin l'imprécision est à son maximum : entre une baisse encore accrue depuis 1988 jusqu'à – 2.9 % et un renversement faramineux à la hausse de 4% ...

## >> QSRS

- Agréger les données du dernier RGPH 2000 autant que faire se peut au niveau de chaque oasis, voire de leurs palmeraies élémentaires en établissant la liste des (*jalas*)/quartiers par oasis identifiée comme telle et les correspondances avec la liste des localités/villages des RGPH 1988 Et 2000 pour compiler les données censitaires par oasis telles que retenues dans la liste arrêtée par l'étude.
- Considérer ensuite le comportement démographique de chaque oasis et de ses sous-ensembles comme un critère de classification et de sélection fondamental pour le choix des zones et actions pilotes dans celles-ci, à la hauteur de la fiabilité et de la précision des données censitaires par localité/village et de l'exhaustivité de la liste retenues dans chacun des deux recensements, avec le problème particulier de saisie de la population nomade, d'une part, et de la population à double résidence, sinon plus, d'autre part.
- Mettre en place un système de suivi démographique précis des populations des zones du projet pilote avec mesure et calcul de tous les paramètres socio-démographiques de l'art : structure selon le sexe et l'âge, types de résidence/absentéisme, natalité, mortalité, fécondité, mouvements migratoires ...

Tableau 1 Estimation de la population de la zone d'étude en 1998 à partir de la projection de la population 1988

Moughataâ/Wilaya	1988	1998	Accroisst 77/88(%)	Solde migratoire 77/88 % *
Aoujeft	16,217	19,051	1.62	-1.38
Atar	35,313	43,656	2.14	-0.86
Chinguetti	6,327	5,640	-1.14	-4.14
Ouadane	3,186	3,959	2.20	-0.80
<b>Adrar</b>	<b>61,043</b>	<b>72,306</b>	<b>1.70</b>	<b>-1.30</b>
Dont Atar %	38	37	1 ;54	
Moudjeria	27,995	33,138	1.70	-1.30
Tichitt	3,117	2,893	-0.74	-3.74
Tidjikja	33,796	<u>40,402</u>	1.80	-1.20
<b>Tagant</b>	<b>64,908</b>	<b>76,433</b>	<b>1.64</b>	<b>-1.36</b>
Dont Tidjikja %	17	18	2.43	
<b>Zone d'étude</b>	<b>125,951</b>	<b>148,739</b>	<b>1.68</b>	<b>-1.32</b>
Dont population urbaine	34,070	40,877	1.84	-1.16
% du pays	6.8	6.0		

Source: Annuaire Statistique 1998

\* Hypothèse : accroissement naturel annuel moyen de 3% ( accroissement annuel net du pays )

Tableau 2 Estimation de la population de la zone d'étude selon les Atlas des oasis 1984 et 1995

	Atlas 1984	Atlas 1995	% 84/95	annuel	Nb. de foyers 1995	Taille du foyer 1995
Adrar	55,965	88,899	4.3		13,997	6.4
Tagant	57,372	56,226	-0.2		10,364	5.4
Zone d'étude	113,337	145,125	2.27		24,361	6.0

Remarque : les enquêtes monographiques exhaustives par foyer du Projet Oasis Fida/FADES (EMPO) 1996-1998 ayant porté sur 35 oasis dans l'Adrar et 31 oasis dans le Tagant indiquaient respectivement une taille moyenne de foyer de 5.6 ( fourchette par oasis 4.7-7.3 ) et 5.7 ( fourchette par oasis 4.3-7.0 )

Tableau 3 Comparaison entre les données du RGPH 1988, des résultats provisoires du RGPH 2000 et l'estimation du MIPT de Juillet 2001 pour les populations des Wilayas de l'Adrar et du Tagant

( Population en nb. d'habitants )

Moughataâ	RGPH 1988	%an.77/88	Proj.1998	RGPH prov.2000	MIPT 2001	% an.88/00	% an. 88/01
Atar	35,313	2.14	43,656	36,843	40,509	0.35	1.06
Aoujeft	16,217	1.62	19,051	15,141	19,124	- 0.57	1.28
Chinguetty	6,327	- 1.14	5,640	5,788	8,792	- 0.74	2.56
Ouadane	3,186	2.20	3,959	3,075	5,000	- 0.30	3.53
<b>Adrar</b>	<b>61 ;043</b>	<b>1.70</b>	<b>72,306</b>	<b>60,847</b>	<b>73,425</b>	<b>- 0.00</b>	<b>1.43</b>
Tidjikja	33,793	1.80	40,402	28,404	35,000	- 1.44	0.27
Moudjeria	27,995	1.70	33,138	31,386	29,806	0.96	0.48
Tichitt	3,117	- 0.74	2,893	2,194	5,194	- 2.88	4.01
<b>Tagant</b>	<b>64,908</b>	<b>1.64</b>	<b>76,403</b>	<b>61,984</b>	<b>70,000</b>	<b>- 0.38</b>	<b>0.58</b>
<b>Zone d'étude</b>	<b>125,951</b>	<b>1.68</b>	<b>148,739</b>	<b>122,831</b>	<b>143,425</b>	<b>- 0.02</b>	<b>1.00</b>

### 3.2 Structure de la population selon le sexe et l'âge

Les données détaillées les plus récentes dont nous disposons qui permettent d'approcher la structure de la population de la zone d'étude selon le sexe et l'âge sont celles des enquêtes monographiques exhaustives par foyer (EMPO) réalisées dans le cadre du projet Oasis FIDA/FADES ( cf. note infra-paginale ci-après ). Les résultats synthétiques sont fournis dans la tableau 4 ci-après.

Ce tableau appelle les principaux commentaires suivant :

- Si le sexe ratio global de la population est équilibré dans l'Adrar il est contre déséquilibré dans le Tagant en faveur des femmes, ce qui indique une émigration « temporaire/définitive ? » des hommes dans cette dernière région due sans doute, entre autres, à des conditions de vie plus difficiles.( on notera ce déséquilibre particulièrement accru dans la population de plus de 15 ans ).  
Autre phénomène valant d'être noté : le différentiel de sexe ratio dans la classe d'âge 7-15 ans cette fois en faveur des garçons par contre : il y aurait il une émigration spécifique des filles dans cette classe d'âge et/ou une mortalité plus élevée, difficile de conclure à ce stade.
- Plus de 40% de la population de la zone d'étude a 15 ans ou moins ( près de 55% auraient moins de 20 ans ) dans les deux Wilayas d'étude, on a donc affaire à une population jeune, caractéristique d'un accroissement naturel important, avec comportement nataliste affirmé lié aux valeurs d'un Islam « orthodoxe » ( sans être fondamentaliste ). Ce constat est important pour le développement car il signifie que malgré une émigration plus ou moins temporaire différentielle des hommes adultes, la société, contrairement à ce qu'on peut lire parfois, n'est pas encore d'un point de vue générationnel déstructurée, ni en phase de vieillissement structurel pour l'instant. Elle conserve « in situ » des forces vives pour l'avenir : tout le problème est de trouver des voies de valorisation culturelle et économique d'une partie des jeunes générations actuelles et à venir dans le cadre d'un processus de développement de ces zone oasiennes qui ne peut par ailleurs qu'être participatif et basé sur une

autogestion durable des ressources naturelles difficiles, d'une part, et sur des nouvelles activités non agricoles d'autre part. qui restent à trouver.

**Tableau 4 Structure relative de la population selon le sexe et l'âge dans les deux Wilayas de la zone d'étude**

(Adrar, n=3,573 foyers pour 20,142 Membres ; Tagant, n=3,373 foyers pour 19,202 membres )

( % )								
Wilaya	Masc	Fém	Masc>15a	Fém>15a	Masc 7-15 a	Fém 7-15 a	Masc< 7a	Fém < 7a
Adrar	50.2	49.8	28.0	30.6	12.9	10.4	9.4	8.9
Tagant	46.2	53.8	24.7	34.3	11.1	9.7	10.4	9.8
Zone d'étude	48.3	51.7	26.4	32.4	12.0	10.0	9.9	9.3

Source :Enquêtes monographiques exhaustives foyers Projet Oasis 1996-1998 (EMPO)<sup>4</sup>

### >>QSRS :

- **Confirmer la structure de la population selon le sexe et l'âge par oasis à partir des résultats du dernier RGPH 2000 et en tenir compte dans la classification des oasis et le choix des zones et actions pilotes.**

### 3.3 Alphabétisation des chefs de foyer

Les taux de scolarisation actuels, très nettement améliorés dans toute la Mauritanie depuis la dernière décennie sont traités plus loin au paragraphe 3.4.1. Ne disposant pas actuellement des taux d'alphabétisation par tranche d'âge, on a pu par contre exploiter les EMPO en matière de taux d'alphabétisation relatifs des chefs de foyer sur les 63 oasis couvertes ( tableau 5 ci-dessous ), paramètre très important en matière de potentiel et des conditions du changement technique et culturel lié à tout processus de développement.

Dans l'ensemble le taux d'analphabétisme des chefs de foyer apparaît important ( plus de 50% ). Sensiblement moins dans l'Adrar ( 46% ) que dans le Tagant ( 57% ), ce qui confirme l'impression de « retard de développement » relatif de celle-ci sur celle-là, impression qui se confirme sur bien d'autres points ( cf.ci-après ).

Encore faut-il garder à l'esprit que ces grands taux moyens régionaux cachent des variations et de disparités importantes d'une oasis à l'autre au sein d'une même wilaya, comme l'indique le tableau 5.

### >>QSRS

- **Tenir compte du critère du taux d'analphabétisme des chefs de foyer dans la classification et le choix des oasis pour le projet pilote**
- **Concevoir des programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes renforcés, en liaison avec les actions d'animation et de vulgarisation participatives qui seules permettront un espoir de réussite durable des actions de développement dans leurs composantes techniques.**

<sup>4</sup> Ces enquêtes monographique réalisées entre 1996 et 1999 furent réalisées dans le but de créer des Associations de Gestion Participative des Oasis (AGPO).Elles ont couvert au total 63 Oasis ( soit 48% du total des quelque 144 oasis répertoriées récemment par les Délégations régionales du MDRE, 35 des 88 oasis de l'Adrar et 31 des 56 oasis du Tagant ) En terme de population, ces enquêtes ont touché au total près de 30% de la population totale de la zone d'étude d'alors Leur seuil de signification statistique en est donc tout à fait appréciable.

Tableau 5 Taux d'alphabétisation des chefs de foyers dans les deux Wilayas de la zone d'étude

Adrar, n= 4076 foyers ; Tagant, n=3376 foyers )

Wilaya	Analphabètes %	Fourchette de variation selon les oasis enquêtées
Adrar	46.1	0% (44 foyers)-69% (58 foyers)
Tagant	56.9	29% (7 foyers)-92% (78 foyers)
Zone d'étude	51.0	0%-92%

Source : Enquêtes monographiques exhaustives foyers Projet Oasis 1996-1999 (EMPO)

### 3.4 Structures de l'habitat

Le RGPH 1988 avait fait le comptage de la population par localité « villageoise » et le RGPH 2000 s'est basé en principe sur la même liste de localités – évolutives bien sûr – ( tableau 6 ci-dessous ). Mais si on compare les dimensions de ces « localités » des RGPH aux quartiers d'habitation oasiens ( tableau 7 ), on se rend compte qu'elles correspondent en fait à un certain regroupement sans doute – à géométrie locale variable selon les cas, au gré des agents recenseurs – des quartiers d'habitations oasiens qui, on a pu le constater sur le terrain, constituent les véritables unité d'habitat sédentaire oasien de base.

Ces quartiers oasiens, à la dénomination variable (*ksar, adabaye, hay, qariya* ...) selon leur histoire, composition sociologique, taille et degré d'urbanité, correspondent grosso modo également à une unité socio-écologique de palmeraie élémentaire (*jala*) qui constitue le sous-ensemble de base de l'oasis qui elle n'a par contre pas de dénomination particulière en hassaniya, d'où la variabilité de la liste des oasis selon les sources, les logiques et les institutions partie-prenante.

Quoiqu'il en soit le quartier de palmeraie est bel et bien l'unité d'habitat groupé oasien élémentaire dans laquelle s'expriment les rapports sociaux privilégiés de voisinage : si on en compte 6 en moyenne générale par oasis dans les deux régions de la zone d'étude, les variations autour de cette moyenne peuvent être importantes selon la taille de l'oasis et son degré « d'urbanité » ( tableau 7 ).

Il semblerait par contre que la taille de la communauté socio-économique sédentaire de quartier oasien soit de dimension moins variable : plus restreinte en Adrar ( 110 habitants/20 foyers en moyenne ), et plus nombreuse dans le Tagant ( 190/33 foyers en moyenne ). Ces repères donnent une idée de la dimension des unités humaines collectives de co-voisinage de base pour des actions participatives du ressort de ce type de solidarité/coopération notamment en matière d'intervention sur « l'espace agro-rural » du quartier oasien. Mais nous verrons plus loin qu'il existe aussi d'autres types de solidarité collective, basés sur d'autres critères socio-anthropologiques en matière de vie communautaire oasienne.

Pour être un peu plus complet, sans prétendre bien sûr être en mesure de faire à ce stade et dans ce contexte un étude socio-géographique de l'habitat oasien et de son évolution lors de ces deux dernières décennies, il faut signaler que l'on peut observer çà et là la présence de « micro-quartiers » oasiens nouveaux, soit en bordure immédiate des palmeraies, soit à une distance un peu plus comptée de celles ci. La plupart du temps ils correspondent à une sédentarisation/semi-sédentarisation plus récente de groupuscules de population ex-nomades restés souvent semi-nomades ( absentéisme pastoral saisonnier des hommes sur

parcours avec plus grande sédentarisation des femmes ). On a aucune idée à ce stade de l'importance relative de ce phénomène, ni du degré de nomadisme restant dans la zone d'étude. On sait simplement qu'il a très fortement diminué depuis les dernières sévères sécheresses des trois dernières décennies.

Sédentarisation de l'habitat et des genres de vie ( relativement ) ne signifie pas pour autant « sédentarisation des activités économiques », ni « acculturation » aux valeurs et à la psychologie des sédentaires ...Nous y reviendrons plus loin.

Tableau 6 Inventaire des localités « villageoises » telles qu'identifiées lors du RGPH de 1988

Moughataâ/Wilaya	Nb de localités « villageoises » 1988	Taille moyenne des localités en 1988 en nb. d'habitants
Aoujeft	71	227
Atar	72	490
Chinguetty	14	452
Ouadane	7	455
<b>Adrar</b>	<b>164</b>	<b>372</b>
Moudjeria	62	451
Tichitt	3	1059
Tidjikja	85	398
<b>Tagant</b>	<b>150</b>	<b>433</b>
<b>Zone d'étude</b>	<b>314</b>	401

Tableau 7 Structure de l'habitat oasien de la zone d'étude en 1996-1999

( Adrar, n= 35 oasis enquêtées ; Tagant, n= 31 oasis enquêtées )

Wilaya	Nb. moyen de quartiers par oasis	Dimension moyenne du quartier	Fourchette de variation nb. de quartiers par oasis
Adrar	6.3	110	1-13
Tagant	6.0	190	1-18
Zone d'étude	6.2	140	1-18

Source : EMPO 1996-1998

Cette ambiguïté psycho-sociologique du nomade pas encore définitivement sédentarisé « dans sa tête », tout du moins pour les catégories sociales d'obédience historique nomade et/ou du grand pastoralisme, se lit aussi dans les structures des unités d'habitation familiale des foyers ( tableau 8 ci-dessous ). On remarque que si le développement des maisons en dur est un phénomène général dans les deux régions d'étude, l'attachement symbolique à la tente (*khaïma*) reste parallèlement tout aussi important.

Quant à la présence des habitations traditionnelles sédentaires telles que les cases d'origine historique lointaine négro-africaine, les *mahmal* ou les *mbar* faites de fibres végétales de palmier en majorité : elles peuvent alternativement être indicateurs de statut social et/ou de condition économique modeste, ou de sédentarisation récente ( habitat provisoire ). On remarquera leur présence plus nombreuse en Adrar qui ne s'explique pas dans ce cas par une plus grande importance de populations de statut social historique inférieur comparativement au Tagant ( cf. par. 5.1.4 ci-après ).

Tableau 8 Structure des unités d'habitation des foyers de la zone d'étude en nb. moyen de types d'habitation par foyer

( Adrar, n=4085 foyers enquêtés ; Tagant, n= 3376 foyers enquêtés )

Wilaya	Nb. maisons dans l'oasis	Nb. maisons au Centre ou à Nouakchott	Tente	Case traditionnelle, <i>mahmal</i> ou <i>mbar</i>	Nb. total d'unités d'habitation
Adrar	0.6	0.2	0.6	1.7	3.1
Tagant	0.7	0.0	0.7	0.6	2.0
Zone d'étude	0.7	0.1	0.6	1.2	2.6

Source : EMPO 1996-1999

### >>QSRS

- **Considérer l'entité collective de base du quartier *Ijala* comme une des entités sociales participatives potentielles ( mais non la seule, voir plus loin chap. 5 et 6 ), notamment pour certaines actions sur l'espace du quartier à gérer en commun et en matière de micro-goupements solidaires ( de femmes notamment ).**
- **Prévoir éventuellement un programme d'aide à l'amélioration de l'habitat (crédit ad hoc) axé prioritairement sur l'hygiène familial, gestion des ordures ménagères comprises. Un tel programme pourrait accompagner les programmes de désenclavement, d'AEP et d'électrification rurale qui seraient mis en œuvre.**
- **D'une façon plus générale un schéma directeur de développement régional devrait aussi s'appuyer sur un schéma d'aménagement du territoire et d'armature rurale qui déboucherait sur la structuration différentielle de certains centres ruraux hiérarchisés afin d'y planifier des investissements structurant de manière rationnelle (routes, marchés, collèges, centres de santé, AEP, électrification, centres « techniques » de développement...).**

### 3.5 Emigration, sédentarisation et évolution des genres de vie

On a discuté précédemment des questions qui restent posées actuellement en matière de connaissance de l'intensité et de l'évolution de l'émigration définitive dans la zone d'étude depuis le RGPH de 1988.

Les éléments ci-après visent à un peu mieux approcher les phénomènes d'émigration temporaire, d'ancienneté de l'installation/sédentarisation des populations, et donc de l'évolution de leur genre de vie.

A la lecture du tableau 9 ci-dessous on mesure l'importance de l'émigration temporaire des hommes dans la zone d'étude, tout particulièrement dans le Tagant où 20% environ de la population masculine adulte émigre temporairement, le double de l'Adrar, et ce pour chercher « fortune » - parfois maigre – ailleurs dans le pays, qui dans le commerce, qui dans le salariat, qui dans les mines du nord etc. Une fois de plus ici on note la plus grande pauvreté de la région du Tagant à ce propos en matière de débouchés d'emplois locaux.

Tableau 9 Importance des émigrés masculins temporaires par foyer

( Adrar, n=4085 foyers enquêtés ; Tagant, n=3376 foyers enquêtés )

Wilaya	Nb ; d'émigrés par foyer	% de la population masculine adulte
Adrar	0.13	9.5
Tagant	0.30	19.9
Zone d'étude	0.21	14.3

Source : EMPO 1996 – 1999

En matière d'ancienneté d'installation/sédentarisation des populations ( tableau 10 ) il y a lieu de retenir que :

- Dans les deux Wilayas de l'étude moins de 55% seulement des populations s'identifient comme installées depuis toujours dans la zone ( en moyennes générales ).
- Ces moyennes générales cachent des disparités énormes selon les oasis : certaines oasis ou sont de création récente ou ont des populations qui se sont sédentarisées depuis peu, d'autres au contraire sont des oasis anciennes à population majoritairement « autochtone ».
- Dans l'ensemble, si on raisonne sur la masse, la majorité des installations/sédentarisation s'est faite il y plus de 15 ans, ce qui correspond au début de la dernière sévère période de sécheresse.

L'obtention, de résultats provisoires du RGPH 2000 pour les deux Wilayas de la zone d'étude au moment « de mettre sous presse » le présent rapport permet, critère important pour tout schéma de développement oasien d'évaluer les taux de population toujours considérée comme nomade en 2000 et leurs évolutions depuis 1988 ( tableau 10 bis ).

Si dans l'ensemble le taux de nomadisme n'est plus que de l'ordre de 10% dans les deux Wilayas de la zone d'étude, ces moyennes cachent, et on ne s' y attendait pas, des variations importantes par moughataâ, et donc sans doute par oasis. Ainsi on relève près de 38% de population nomade pour la moughataâ de Ouadane et 31% pour Chuinguetty, ce qui reste très important. Près de 20% pour la moughataâ de Tichitt, et même encore 14% pour celle de Tidjikja, malgré le poids de sa population urbaine. On comprend en partie les imprécisions des statistiques de population discutées précédemment au par 3.1.

### >>QSRS

- **L'ancienneté de l'oasis et/ou l'ancienneté de la sédentarisation de la masse de sa population sont certainement des facteurs de classification importants des oasis ( c'était l'un des critères principaux qui avait été utilisé dans la typologie des oasis effectuée dans l'Atlas FAO 19984 ). En effet ce critères est un critère sociologique intégrateur explicatif, sorte de composante principale de plusieurs variables socio-techniques et anthropologiques telles que la culture humaine oasienne, les rapports sociaux et la cohésion sociale internes, la technologie de la mémoire collective des groupes sociaux, la psychosociologie face aux nouvelles valeurs et techniques de la « modernité » etc. A ce titre le choix des zones pilotes devrait tenir compte de ces indicateurs.**

- Il est clair que la donne du poids restant ou pas du nomadisme avec ses conséquences sur les relations sociales, les valeurs, les genres de vie et d'activités économiques et le contrôle social des espaces oasiens, est un critère de tout premier plan pour la classification des oasis, pour autant que le phénomène puisse être quantitativement approché de façon fiable et qualitativement dans ses composantes modernes de « nouveau type économique de nomadisme » ( cf. par 5.2 ).

Tableau 10 Ancienneté de l'installation/sédentarisation des foyers oasiens de la zone d'étude

( Adrar, n= 4085 foyers enquêtés, Tagant, n= 3376 foyers enquêtés )

U=%

Wilaya	0-5 ans	5-15 ans	+ de 15 ans	« Depuis toujours »	Total
Adrar - moy./des oasis (34) - intervalle de variation selon oasis	4.9 1-50	9.5 0-30	31.0 5-80	54.5 2-95	100.0
Tagant - moy. des oasis (31) - intervalle de variation selon oasis	4.6 1-15	9.4 2-20	32.7 2-95	53.4 15-95	100.0
Zone d'étude - moy. des oasis (65) - intervalle de variation selon oasis	4.8 1-50	9.5 0-30	31.8 2-95	54.0 2-95	100.0

Source : EMPO 1996-1999

Tableau 10 bis Evolution comparée du taux de population classée comme nomade entre les RGPH de 1988 et 2000 ( résultats provisoires ) dans la zone d'étude

( U= % de population nomade )

Moughataâ	RGPH 1988	RGPH 2000 Provisoire
Atar	?	3.9
Aoujeft	?	10.5
Chinguetty	?	30.6
Ouadane	?	37.7
<b>Adrar</b>	?	<b>9.8</b>
Tidjikja	?	14.4
Moudjeria	?	5.8
Tichitt	?	19.8
<b>Tagant</b>	?	<b>10.2</b>
<b>Zone d'étude</b>	?	<b>10.0</b>

## 4. Services socio-économiques

### 4.1 Education

#### 4.1.1 Enseignement religieux

L'enseignement religieux fait partie à part entière du système d'éducation public de la population en Mauritanie et il est réputé par sa qualité, ses acquis historiques et sa tradition dans le monde arabo-musulman, participant ainsi de manière importante au patrimoine culturel du pays. La mission n'a pas eu le loisir d'étudier la spécificité de cet enseignement religieux, s'il en est dans la zone du projet Il peut revêtir plusieurs fonctionnalités : depuis l'école coranique de base pour enfants dirigée par un maître rémunéré par la communauté de voisinage bénéficiaire jusqu'à l'enseignement supérieur islamique ou mystique en passant par l'école d'apprentissage de la théologie.

La récente monographie du MIPT pour le Tagant, citée précédemment, indique 187 *mahadras* au total dans la Wilaya comptant quelque 4300 inscrits, dont 136 *mahadras* coraniques de base (pratiquement 1 par localité), 36 *mahadras* spécialisées et 15 pluridisciplinaires. L'effectif total inscrit représente 30% environ de l'effectif total scolarisé dans l'enseignement laïc primaire et secondaire de la Wilaya, ce qui est très important et souligne le poids de la formation religieuse dans la population.

Par contre dans l'Adrar il n'y aurait, toujours selon le MIPT que 31 *mahadras* comprenant quelque 980 inscrits seulement, dont 17 *mahadras* coraniques de base, 12 *mahadras* spécialisées et 2 *mahadras* pluridisciplinaires. L'effectif total inscrit ne représente dans cette Wilaya que 8% de l'effectif total scolarisé dans dans l'enseignement primaire et secondaire, ce qui est bien moindre que dans le Tagant. Faut il y voir ici l'influence historique des tribus guerrières qui fut plus importante dans l'Adrar, et qui aboutit à la formation d'un Emirat, un temps puissant ; tandis que le Tagant était d'avantage terre d'élection de tribus maraboutiques ( cf par.5.1.2 )

#### 4.1.2 Enseignement primaire fondamental

L'un des efforts louables qu'a accompli la Mauritanie indépendante, et en particulier depuis la fin des années 80 c'est bel et bien en matière de scolarisation primaire. Celle ci s'étale sur un cycle de 6 ans (tableau 11 ci-après). Cette scolarisation primaire est assurée désormais également dans la zone d'étude par un réseau dense d'écoles pourvues d'instituteurs. Le pourcentage de filles scolarisées égale celui des garçons, fait exemplaire en zone rurale de tradition arabo-musulmane, il est même légèrement supérieur dans l'Adrar, mais par contre légèrement inférieur dans le Tagant.

Le plus grand « confort » relatif de la scolarisation primaire dans la zone d'étude en termes de ratios nb. d élèves/maître en comparaison de la moyenne nationale correspondrait à un taux de scolarisation brut moyen quelque peu inférieur à la moyenne nationale ( 90% ) dans le Tagant ( 82% ) selon le MIPT. Quant au ratio du nombre de classes par maître, légèrement supérieur dans la zone d'étude par rapport à la moyenne nationale, il révèle peut être aussi un manque relatif de maîtres et de postes non pourvus, vues les conditions de vie difficiles dans certaines zones.

Dire que le système d'enseignement primaire est parfait et ne nécessite pas de soutien, c'est peut être aller un peu vite en besogne. Les conditions matérielles et de confort de certaines écoles laissent parfois à désirer, et le matériel pédagogique est souvent réduit à sa plus simple expression, comme nous avons pu le vérifier occasionnellement de visu. Nous ne parlerons pas des programmes scolaires qui sont toujours, dans tous les pays

du monde du ressort du pouvoir régalién de l'Etat et « intouchables », alors qu'ils gagneraient parfois à comporter, au moins au titre d'enseignement d'accompagnement, de volets d'éducation à la spécificité régionale et sur le développement durable participatif.

Tableau 11 Enseignement primaire dans la zone d'étude-2001

	Adrar	Tagant	Zone d'étude	Mauritanie 1998
Nb. d'écoles	133	171	304	2716
Nb. de classes	418	436	854	7374
Nb. d'enseignants	347	360	707	7064
Nb. d'élèves	11516	12294	23810	330199
Dont filles %	53	47	51	48
Nb. de classes/école	3.1	2.5	2.8	2.7
Nb. d'élèves /classe	28	28	28	45
NB. de classes/enseignant	1.2	1.2	1.2	1.0
Nb. d'élèves/enseignant	33	34	34	47
Taux de scolarisation brut ( source : MIPT Juillet 2001 )	?	82%	?	90%

Sources : MEN et Annuaire statistique 1998 ONS

#### 4.1.3 Enseignement secondaire

Le tableau 12 ci-dessous résume les caractéristiques des infrastructures et des effectifs de l'enseignement secondaire dans la zone d'étude, et là le tableau est quelque peu plus noir que pour l'enseignement primaire. Le taux de déperdition Primaire/collèges est important, 78% dans en Adrar et encore plus dans le Tagant (87%), une fois de plus relativement défavorisé ici encore.

Ce phénomène est bien entendu multi-causes : insuffisance du réseau de collèges ne permettant pas économiquement aux parents d'y envoyer leurs enfants en conditions d'éloignement et d'enclavement ; « pesanteurs » sodologiques peut être parfois faisant qu'en l'absence de débouchés d'emploi et de formation professionnelle en passerelle, on préfère que les jeunes une fois alphabétisés s'occupent tant bien que mal au « pays » ; barrières des niveaux de passage dans les collèges, qui poserait alors la question de la qualité de la formation primaire etc.

En plus du problème fondamental des débouchés du premier cycle de formation secondaire des collèges, les classes paraissent quelque peu surchargées ( 40 élèves et plus par classe ) certains postes restent non pourvus ( 25 postes au total pour l'ensemble de la zone d'étude, collèges et lycées inclus ), et le matériel pédagogique ( livres scolaires en particulier ) fait cruellement défaut. On notera le moindre pourcentage des filles dans les effectifs des collèges par rapport au primaire ( 40% ). Il reste cependant appréciable.

Quand on en arrive aux lycées, situés dans les centres urbains régionaux le taux de déperdition collèges/lycée devient moins important ( 33% ). Le Tagant est défavorisé par rapport à l'Adrar avec deux lycées seulement et un effectif moindre. Le pourcentage de filles dans les lycées reste comparable à celui des collèges ( 41% ). Si la barrière est bel et bien avant tout le passage du primaire aux collèges, les débouchés à la sortie des collèges restent aussi un problème crucial en l'absence de formation professionnelle. Comme pour les collèges les lycées souffrent d'un manque de matériel pédagogique.

Tableau 12 Enseignement secondaire dans la zone d'étude – 2000

	Adrar	Tagant	Zone d'étude
<b>Lycées</b>			
Nb. de lycées	4	2	6
Nb. de classes	25	18	43
Nb. d'enseignants	53	26	79
Nb. d'élèves	851	520	1371
- dont % filles	41	42	41
Nb. d'élèves/classe	34	29	32
Nb. d'élèves/enseignant	16	20	17
<b>Collèges</b>			
Nb. de collèges	5	4	9
Nb. de classes	40	27	67
Nb. d'enseignants	63	42	105
Nb. d'élèves	1668	1078	2746
- dont % filles	40	40	40
Nb. d'élèves/classe	42	40	41
Nb. d'élèves/enseignant	26	26	26
<b>Taux de passage primaire/collège %</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>17</b>
<b>Taux de passage collège/lycée %</b>	<b>68</b>	<b>64</b>	<b>67</b>

Sources : MEN+Lycée d'Atar

#### 4.1.4 Alphabétisation pour adultes

Des programmes d'alphabétisation pour adultes existent çà et là dans la zone d'étude. Ainsi le MIPT indique dans le Tagant 31 salles d'alphabétisation fonctionnelle comptant quelque 4300 inscrits, et seulement quelque 500 inscrits en Adrar ( nb ; de « salles » inconnues ). Le Projet Oasis développe aussi certaines actions en direction des femmes ( AGPO de Tawaz par exemple ). Mais si on considère l'importance du nombre d'adultes analphabètes, et notamment de chefs de foyer dans la zone d'étude, il tombe sous le sens qu'il serait souhaitable de renforcer de tels programmes, pour autant que la demande sociale existe, ce qui reste à vérifier.

#### >>QSRS

- Envisager là où le besoin est vraiment pressant une amélioration matérielle de certaines classes primaires.
- Etudier un plan de structuration relative des réseaux de collèges dans le cadre d'un schéma d'aménagement du territoire/armature rurale ( cf. plus haut )
- Renforcer les moyens pédagogiques ( fournitures de manuels scolaires entre autres )

- Développer autant que faire se peut la formation professionnelle, notamment dans les domaines de la mécanique, de la menuiserie et du bâtiment ( demandes formulées çà et là par les interlocuteurs rencontrés lors des quelques tournées de terrain de juin )

#### 4.2 Services de santé

S'il est un service social public qui demanderait à être renforcé/développé dans la zone d'étude c'est bien celui de la santé. Le tableau 13 ci-dessous en résume les infrastructures. A part l'hôpital régional chaque moughataâ dispose d'un centre de santé de type B ( CSB ) avec normalement un médecin en poste. Les communes et certaines « localités » sont dotées de Postes de Santé (PS) avec un infirmier ou d'une Unité de Santé de Base (USB) avec un Agent de Santé Communautaire (ASC). Les PS et les USB ont des petites pharmacies plus ou moins fournies en médicaments de base génériques avec système de recouvrement des coûts.

Sur l'ensemble de la zone d'étude les grands ratios des services de santé sont de l'ordre de :

- un médecin pour 11 550 habitants, sans parler des contraintes d'éloignement et d'enclavement de la population ;
- 3.3 infirmiers/médecin à l'hôpital et 1.3 seulement dans les CSB ;
- un infirmier pour 4400 habitants en zone rurale ( sans moyen de déplacement )
- un ASC pour 2500 habitants en zone rurale sans moyen de déplacement et de niveau de qualification relatif.

Interrogé lors d'un passage à Atar le médecin chef de l'hôpital régional nous a indiqué la prévalence des problèmes de santé publique suivants en Adrar :

- problèmes de malnutrition, notamment infantile, goitres de carences en iode avec problèmes d'idiotie subséquente ( il existe 4 centres de récupération et d'éducation nutritionnelle appuyés par diverses ONG et la Coopération Espagnole ) ;
- maladies endémiques fréquentes : pneumopathies, rhumatismes, trachome, diarrhées multiformes ( en période de *Guetna* notamment ) ;
- maladies infantiles : encéphalites, parasitoses hydriques ( amibiases ) et carnées ( ascaris ), etc.
- beaucoup de cas d'urgences obstétricales dus, entre autres à un manque de visites prénatales ;  
et mortalité périnatale restant élevée.
- problèmes de formation continue du personnel de santé.

#### >>QSRS

- L'amélioration des conditions des services de santé publique devrait être une des priorités d'un schéma directeur de développement régional. La demande sociale exprimée est forte dans ce domaine, comme constaté lors des quelques visites de terrain. Un programme d'amélioration du secteur de la santé nécessite une étude spécifique du ressort de spécialistes ès qualité. Les problèmes nutritionnels, d'éducation sanitaire et de l'hygiène familial devraient cependant être abordés d'ores et déjà dans le cadre du projet pilote.

Tableau 13 Infrastructures et services sanitaires dans la zone d'étude

	Tagant	Adrar	Zone d'étude
Hôpital régional	1	1	2
Nb de lits	50	67	117
Nb de Médecins par Hopital	3	3	6
Nb d' Infirmiers par Hopital	8	12	20
Nb de Centres de Santé de type B	3	4	7
Nb de Médecins en poste (C S B)	3	4	7
Nb d'Infirmiers en poste (C S B)	9		9
Nb de postes de santé (PS)	10	15	25
Nb d'Unités de Santé de Base (USB)	54	14	68
ONG intervenant dans le domaine de la santé	3		3

Sources :MSAS

## 5 Sociétés et organisations oasiennes

### 5.1 Structures socio-anthropologiques

#### 5.1.1 Foyers, familles et lignages

Les structures anthropologiques de base de la société oasienne sont constituées par deux entités de parenté biologiques « emboîtées » : le foyer familial élémentaire ou ménage des démographes (*oussra, khaïma*) et une unité de parenté plus étendue dans l'espace, mais aussi dans le temps : le lignage (*assab, aïal, karab*). Il ne saurait être de notre propos ici à ce stade d'étudier les systèmes de parenté traditionnels et leur évolution, qui supposent, entre autres l'étude des systèmes de mariage et de l'endogamie ( notamment prégnance ou pas encore du mariage paradoxal préférentiel maure historique avec la cousine parallèle etc.)

Le foyer est l'unité de solidarité économique familial de base la plus soudée, dirigée par un chef de foyer, centre de décision principal, c'est le lieu élémentaire de gestion des biens privatifs individuels qui sont du ressort de la propriété privée, de l'éducation des enfants, de la production économique et de la consommation en commun. Dans les cas ordinaires « modernes » le foyer est constitué par le couple conjugal avec ses enfants encore dépendants plus quelques autres membre de la famille faisant cuisine et logement communs. La polygamie est réputée rare dans la zone d'étude.

Il existe aussi encore des foyers composés à plusieurs couples conjugaux ( le père et un ou plusieurs fils mariés restant dépendants ) : c'est le modèle traditionnel de la famille patriarcale élargie, mais on ne possède aucun élément statistique à ce sujet. Les EMPO 96-99 indiquent simplement une moyenne de la taille du foyer de 5.6 membres pour la zone d'étude avec une fourchette de variation de cette moyenne par oasis de 4 à 8 membres. Un foyer traditionnel composé, généralement relativement nanti et/ou d'un notable, peut compter 20 membres et plus, domestiques compris, nous en avons rencontré.

Comme dans toute société arabo-musulmane la filiation est patrilinéaire, c'est à dire que l'identification de l'individu se fait par la généalogie des mâles. Ainsi dans les familles prestigieuses il est de règle de mémoriser sa descendance patrilinéaire sur un nombre parfois impressionnant de générations.

Le lignage apparaît ainsi comme une unité familiale d'un rang immédiatement supérieur au foyer qui se caractérise par un ancêtre commun au niveau pondéré bien sûr par le jeu des alliances matrimoniales. Le lignage reste un cadre identitaire, d'échange des femmes pour les mariages (mariages endogamiques lignagers), de gestion sociale collective de biens indivis et de solidarité familiale forte. Nous y reviendrons plus loin, chapitre 7.

La taille d'un lignage est variable : 3, 5, 15 foyers ou plus concentrés ou dispersés dans l'espace. Sa dimension fait sa valeur, son renom, sa force « politique » et économique. Il débouche par agrégation/assimilation successive de la mémoire collective sur la structure tribale arabo-musulmane qualifiée par certains théoriciens de segmentaire et renvoyant alors plutôt à un concept de dissimilation descendante successive à partir d'un ancêtre commun éponyme. Mais finalement ce qui compte c'est le vécu de son identité collective et de son sentiment d'appartenance à un groupe identitaire et solidaire à travers une parenté lointaine, réelle ou invoquée, peu importe : c'est *l'assabiya*. ( cf. par. ci-après et chap.7 ).

Le tableau 14 ci-dessous fournit la distribution des chefs de foyer par classe d'âge. Elle souligne le caractère patriarcal, sinon gérontocratique, traditionnel de la société oasienne qui reste de règle dans l'ensemble. Ce caractère est encore plus marqué dans le Tagant qu'en Adrar. Est-ce encore ici aussi la marque de plus d'archaïsme sociétal dans cette région ?

Quoiqu'il en soit cette caractéristique, ajoutée à celle de l'analphabétisme, est à considérer dans tout objectif de changement technico-économique, donc culturel, donc social, quand elle s'accompagne d'une fermeture au changement des décideurs et des leaders d'opinion dans le groupe social ( cf. chap 7 ).

Tableau 14 Structure d'âge des chefs de foyer dans la zone d'étude

( Adrar, n=4076 foyers enquêtés; Tagant, n=3376 foyers enquêtés )

U=%

Wilaya	<30 ans	30-50 ans	>50 ans	Total
Adrar	13.4	46.4	40.2	100.0
Tagant	9.1	46.9	44.0	100.0
Zone d'étude	11.5	46.6	41.9	100.0

Source : EMPO 1996-1999

### >>QSRS

- **Tenir compte dans les zones de projet pilote des types de foyer en présence et de la force relative de la structure lignagère en tant que centres de décisions individuels relatifs pour les premiers, d'une part, et qu'unité collective anthropologique identitaire et de solidarité différente du groupe de voisinage pour des thèmes d'action à préciser, d'autre part.**

L'étude de la condition de la femme n'a pas été menée dans le cadre du présent rapport, faisant l'objet d'une approche spécifique par une autre spécialiste. Si la société mauritanienne n'est pas matriarcale, contrairement à la société Touareg à laquelle on la compare parfois à tort, il n'en demeure pas moins que la femme quand elle n'est pas délaissée ou abandonnée par son mari, et donc contrainte alors d'être chargée de famille, a en Mauritanie un statut tout à fait à part dans le monde arabo-musulman. En

effet celle ci est réputée comme devant faire l'objet du plus grand respect et des plus grandes attentions de tout homme d'honneur. De tout temps la femme a toujours eu quoiqu'il en soit la responsabilité de l'éducation des enfants et de la gestion des tâches domestiques

Par tradition, contrairement à la femme négro-africaine, la femme Maure ne travaille pas la terre, doit rester sous la tente ou à la maison, et être « choyée » autant que faire se peut par l'homme, ce qui n'empêchait pas d'ailleurs parallèlement une tradition d'adultère masculin ... Mais les temps changent et la responsabilisation économique de la femme devient plus fréquente désormais, en particulier quand celle ci se trouve confrontée à la gestion solitaire du foyer en l'absence de l'homme.

Avec les phénomènes de sédentarisation, d'absentéisme et d'émigration temporaire des hommes, de divorces, bon nombre de femmes se trouvent désormais dans la situation contrainte, et parfois économiquement précaire, de chef de foyer dans la zone d'étude ( tableau 15 ci-dessous ). Ainsi 20% environ des foyers dans l'ensemble de la zone d'étude sont dirigés par des femmes, avec un différentiel de moyenne générale encore ici entre le Tagant ( 25% ) et l'Adrar ( 15% ). Mais ces moyennes cachent des variations par oasis importantes : entre 0 et 35% selon les cas. Il est clair que la situation de ces femmes chargées de famille revêt un caractère particulier ( qui reste à mieux cerner ) – toutes choses égales par ailleurs – et qu'elle nécessite une approche spécifique en matière d'activités réellement génératrices de revenus, en plus des autres actions que l'on peut imaginer pour les femmes non chefs de foyer ( santé, hygiène et éducation nutritionnelle, planning familial, formation, artisanat domestique, activités agricoles féminines ad hoc ...)

Tableau 15 Importance des femmes chefs de foyer dans la zone d'étude

( Adrar, n=4076 foyers enquêtés ; Tagant, n= 3376 foyers enquêtés )

Wilaya	% de femmes chefs de foyer
Adrar	
- moy.35 oasis	15.3
- Intervalle de variation	2.9-31.5
Tagant	
- moy.31 oasis	25.0
- Intervalle de variation	0-34.8
Zone d'étude	
- moy.66 oasis	19.7
- Intervalle de variation	0-34.8

Source : EMPO 1996-1999

### >>QSRS

- **Mieux connaître la condition anthropologique et économique de la femme selon les différentes catégories sociales et tenir compte de l'importance relative du pourcentage de femmes chefs de foyer dans le choix des zones de projet pilote.**
- **Distinguer une stratégie de développement/amélioration de la condition de la femme chef de foyer et de la femme « dépendante » d'un mari.**

### 5.1.2 Identités et structures tribales

S'il est un pays arabo-musulman où la structure tribale historique perdure encore c'est bien la Mauritanie. On a évoqué précédemment comment à partir d'un modèle familial agnatique lignager l'élargissement des cercles identitaires collectifs se faisait à travers la quête incessante d'une origine commune, réelle ou invoquée. Cette stratégie socio-anthropologique était particulièrement marquée en milieu nomade de tribus arabes errantes venues de l'Est (tribus Hassan d'origine Maquil, Banu Hilal et autres Soleim) à travers la nécessité de solidarité collective pour le contrôle de vastes espaces de parcours et des points d'eau, et le besoin de distinction socio-culturelle face aux sédentaires pour mieux les dominer et les exploiter dans le cadre d'un Islam de règle. Ainsi chaque tribu (*qabyla*) a-t-elle son histoire propre plus ou moins prestigieuse dans laquelle la légende et l'histoire effective restent toujours indissociables.

Dans la zone d'étude chaque individu, à de rares exceptions près, porte une identification tribale. La question de la fonctionnalité et des organisations tribalo-lignagères est abordée dans le paragraphe 5.1.3 suivant. Nous passerons succinctement en revue ici la diversité de cette tribalité dans la zone d'étude telle que nous l'indiquent les EMPO 96-99 et les quelques tournées de terrain effectuées en juin.

Une énumération exhaustive des identités tribales en présence dans la zone d'étude en fournirait plusieurs dizaines. Cependant un nombre plus restreint de celles-ci a un poids démographique important : on peut en compter 15 en Adrar et 8 dans le Tagant, avec 4 présentes en même temps dans les deux régions de façon notable. Ainsi distingue-t-on par ordre d'importance décroissante les différentes tribus suivantes dans chacune des deux régions de la zone d'étude dans les 67 oasis couvertes par les EMPO :

- Adrar : Idaouchelli, Smacid, Oulad Rheilane, Idawali, Idaoul'Haj, Ehl Cheikh Mohamed Fadel, Torchane, Amgarij, Laghlal, 'Abid Ehl 'Othman, Chorfa d'Ouadane, Kounta, Oulad Amouni, Oulad Beyri, Teizegue, Lakcham.
- Tagant : Kounta, Idawali, Tadjakant, Idaouaïch, Ideyboussi, Chorfa de Tidjikja, Oulad Bella, Oulad Ebeyi, Laghlal, Reyan.

Les tribus se subdivisent /s'agrègent par le biais de fractions (*vakhd*) et de sous-fractions (*erkiza*). Ces unités constituent des paliers tribalo-lignagers identitaires et de solidarité intermédiaires entre le niveau « géopolitique » supérieur de la tribu et le niveau anthropologique et économique de l'unité familiale patrilinéaire et patriarcale de base. Une tribu peut compter de nombreuses fractions et sous-fractions éparpillées sur de vastes territoires au gré de l'errance historique des groupes et de leur stratégie de contrôle social des espaces pastoraux, oasiens et de *grayrs* (zones de cultures de décrues, d'épandage, voire pluviales dans le Tagant).

Mais dans une oasis une tribu est en règle générale représentée par un nombre limité de fractions et sous-fractions (1 à 3 fractions pour fixer les idées). Celles-ci peuvent être concentrées dans un même quartier/palmeraie élémentaire, comme réparties sur plusieurs quartiers selon l'histoire de la mise en place des groupes humains et de leur sédentarisation, et/ou contrôle historique collectif « à distance » du foncier.

La structuration tribale des oasis est de toute première importance en terme de cohésion sociale actuelle et potentielle vis à vis de tout objectif de développement (voir par. 5.1.3 ci-après). Ainsi trouvera-t-on des oasis de type monotribales et des oasis de type pluritribales. Sur les 67 oasis couvertes par les EMPO 96-99, on peut relever les caractéristiques suivantes :

- Dans l'Adrar : 37% d'oasis monotribales, et le reste correspondant à des oasis soit à une tribu majoritaire avec une ou deux tribus secondaires, soit à deux tribus de poids démographique comparable, cas le plus problématique en général en terme de permanence de la cohésion socio-politique.
- Dans le Tagant : les oasis monotribales sont par contre en majorité, (77% des 31 oasis enquêtées). L'oasis de Tijikja est bien entendu pluritribale, avec cependant une prédominance historique des Idawali.

### 5.1.3 Organisations et fonctionnalités tribales traditionnelles

Il existe toute une typologie historique des tribus mauritaniennes : tribus guerrières d'ascendance Hassan dont l'historicité a été bloquée par la colonisation ; tribus maraboutiques ( *Zwaya* ) d'origine Hassan, Sanhadja ou Chorfa, à l'ascendance historique affirmée plus ou moins prestigieuse ( descendances identitaires du Prophète, Qoreïch ou Ansar ... ) ; tribus tributaires historiques des tribus guerrières ou maraboutiques ( *Zanaga* et *Telemtine* ), à ne pas confondre avec les Haratin et autres anciens groupes serviles.

Il n'est pas de notre propos ici d'étudier cette typologie historique tribale dans la zone d'étude. Il faut retenir simplement à ce stade :

- Que les tribus guerrières Hassan ont beaucoup perdu de leur force depuis l'épisode colonial ainsi que leur modèle de gestion socio-politique traditionnel qui était basé sur la chefferie ( *'amir, cheikh* ). On peut citer les Oulad Yahia Ben 'Othman, les Torchane et les Oulad Rheilane en Adrar, et les Oulad Bella dans le Tagant.
- Que les tribus Zwaya sont largement dominantes dans la zone d'étude, certaines d'origine berbère sanhadja Lemtouna bien connue (comme les Idouaïch et les Tadjakant notamment) ; d'autres chorfa (Smacid de l'Adrar, Idwali, Chorfa de Ouadane) ; d'autres prétendent d'origine Qoreïch (Kounta, Laghlal). Ce qu'il faut retenir c'est que ces tribus zwaya et chorfa ont un fonctionnement socio-politique de tradition plus oligarchique basé sur les *jemaâs*<sup>5</sup> ( assemblées ) de notables et de représentants lignagers plutôt que sur la chefferie.
- Certaines tribus importantes démographiquement sont réputées être historiquement des tributaires de tribus guerrières, telles notamment les Idouchelli, les Amgarij et les Teizegue de l'Adrar.

Toutes ces identités collectives historiques sont autant de critères et de champs de distinction sociale à prendre en compte en matière de cohésion et de consensus sociaux dans une optique de développement durable participatif ...

On ne saurait pousser plus loin à ce stade les déterminants historiques de la fonctionnalité tribale dans la zone d'étude. La ramener à une logique guerrière historique de contrôle d'un territoire est évidemment réducteur. La tribu, quelle que soit son type historique est avant tout caractérisée par son *assabiya* , concept non vraiment traduisible en fait en français : sentiment d'appartenance, solidarité du dernier recours pour l'individu en perte sociale (la *diyya* ou prix du sang reste encore largement collectée dans la tribu en cas d'homicide), forme de résistance passive à l'Etat moderne (arbitrages internes coutumiers des litiges et conflits,

<sup>5</sup> Pas vraiment démocratiques, contrairement à ce que certains essayistes coloniaux ou « néo-coloniaux » ont pu le prétendre ou le prétendent encore, en mal d'orientalisme ...

contrôle et garantie collective de la propriété privée oasienne, cf. par. 5.4 ci-après), contrôle collectif<sup>6</sup> de certains terroirs et territoires ( parcours, puits pastoraux, *grayrs* ), champs de structuration du politique de la modernité (influence de la solidarité tribale dans la cooptation des postes électifs ou de responsabilité institutionnelle moderne ), identité culturelle anthropologique fondamentale) ...

La tribu reste une référence sociale incontournable pour toute action collective de développement participatif en Mauritanie, en milieu rural comme en milieu urbain.

On a évoqué les institutions traditionnelles de base de la tribu qui pouvaient être selon les cas la chefferie, la *jemaâ* de tribu, de fraction, composée des notables tribaux ou plus ou moins élargie selon les circonstances aux représentants des lignages voir, pour les affaires « localisées », aux chefs de foyer. La *jemaâ* ou la chefferie selon les cas peut statuer et régler tout type de question qui est du ressort de la vie de la communauté. Quand il y a plusieurs entités tribales en interface les *jemaâs* ou les chefferies représentatives sont interlocutrices et négocient – ou pas - des solutions consensuelles.

Jusqu'au service de police rurale (la *tiwanin*) qui était organisé sur une base tribalo-lignagère, elle semble par contre tomber désormais en désuétude avec les nouvelles prérogatives communales en la matière, et du coup le système traditionnel du contrôle de la divagation des animaux ne marche plus, problèmes évoqué en permanence lors des entretiens réalisés pendant les quelques tournées de terrain de juin.

Une autre institution tribalo-lignagère bien connue et qui garde encore toute sa vigueur, la *twiza*, forme de travaux collectifs fournis par les membres de la communauté qui tribale, qui lignagère, qui de quartier de voisinage. La *twiza* peut revêtir diverses formes sociales participatives et avoir divers objets : échanges de travaux culturels en commun ( sur les *grayrs* notamment ), travaux collectifs de lutte contre l'ensablement (système largement utilisé par le Projet Oasis ), aide à la construction d'une nouvelle habitation, entretien des pistes etc. La culture de la *twiza* est un patrimoine anthropologique très précieux à valoriser encore plus si on vise un développement participatif.

## >>QSRS

- **On perçoit à quel point la prise en compte des identités, structures et fonctionnalités tribales oasiennes est importante dans leur diversité et leur spécificité au cas par cas ; et devrait constituer un critère fondamental de classifications des oasis et de faisabilité sociale participative des actions pilotes qui seront envisagées.**

### 5.1.4 Statuts sociaux et castes professionnelles traditionnelles

Au delà de l'identité ethnique négro-africaine classique (Hahlpoularen, Toucouleurs, Sarakolés, Wolofs ), et du fait tribal maghrébin et berbéro-arabo-musulman, tout le monde connaît en Mauritanie le distinguo social historique et identitaire qui existe encore aujourd'hui entre Beidan et Haratin<sup>7</sup>, bien qu'il ne soit pas de bon ton d'en parler dans les agoras, ni dans les réunions officielles, ni de poser directement la question lors d'une enquête. Si les rapports sociaux d'inféodés/tributaires sinon de servilité historique ont fait

---

<sup>6</sup> On a vu précédemment ( par 2.3 ) que la nouvelle législation foncière reconnaissait en filigrane l'existence de la tribu en tant que personnalité morale possible propriétaire d'un bien foncier collectif, sous réserve de préservation de l'ordre social.

<sup>7</sup> Les Haratin sont identitairement intégrés dans la structure tribale de leur anciens maîtres ou « patrons ».

l'objet d'une littérature abondante, parfois orientée d'ailleurs, force est de constater pour l'observateur extérieur que les repères sur les rapports sociaux évolutifs effectifs actuels entre ces deux groupes sont brouillés par un non dit systématique. Seul l'observation ethnologique participante pourrait en dissiper les brumes, et l'étude-action des projets pilotes devraient le permettre quelque peu.

Les EMPO 96-99 fournissent une répartition relative de ces deux groupes statutaires ( tableau 16 ci-dessous ) sur les 63 oasis enquêtées exhaustivement par foyer ( l'information avait été alors recueillie par « observation » directe des enquêteurs ). On retiendra les grands traits suivant :

- La population ayant une identité ethnique autre que celle d'un de ces deux groupe statutaires dans la zone d'étude est tout à fait marginale ( moins de 1% ) ;
- dans l'ensemble l' Adrar se distingue fondamentalement du Tagant avec une large majorité de Beidan ( plus de 80% contre 50% ) ;
- D'une oasis à l'autre ce pourcentage peut varier énormément : de 33 à 100% dans l'Adrar, de 0 à 100% dans le Tagant.

Tableau 16 Répartition relative des chefs de foyers de la zone d'étude selon les groupes statutaires historiques

( Adrar, n= 4076 foyers enquêtés ; Tagant, n= 3376 foyers enquêtés )

Wilaya	% Beidan	% Haratin	%autres ethnies	Total
Adrar				
- moy.36 oasis	82.0	17.7	0.3	100.0
- intervalle de variation par oasis	33-100	0-67	0-3	
Tagant				
- moy. 31 oasis	50.7	49.2	0.1	100.0
- intervalle de variation par oasis	0-100	0-100	0-0.5	
Zone d'étude				
- moy. 67 oasis	67.8	32.0	0.2	100.0
- intervalle de variation par oasis	0-100	0-100	0-3	

Source : EMPO 1996-1999

### >>QSRS

- **Tenir évidemment compte de ce critère du poids respectif de ces deux groupes statutaires historiques dans la classification des oasis et le choix des zones pilotes.**
- **Parallèlement essayer de pré-évaluer les types de rapports sociaux effectifs qui perdurent encore entre ces deux groupes, et leurs conséquences éventuelles en terme de cohésion sociale, de consensus et de dynamisme participatif potentiel partagé en matière de développement durable.**

Avant d'aborder la question du poids relatif actuel des différents types d'activités des populations dans la zone d'étude il y a lieu de mentionner ici qu'outre des critères ethniques,

d'identité tribale et de groupe statutaire historique, un autre plan traditionnel d'identification et de clivage sociaux était celui des « castes » ou plutôt des « pseudo-castes » professionnelles historiques dont les principales étaient celles bien connues, ici comme dans toute l'Afrique, des griots (*igaouen*) et des forgerons-bijoutiers (*maâlmîne*) dont les femmes travaillent le cuir de tradition ; mais aussi des bergers (*raayan*), des « ouvriers-phéniculteurs » (*aghazir*), des fonceurs de puits (*aknaha*) ... Si ces métiers traditionnels existent toujours, on ne sait pas précisément ce qu'il en est de l'évolution de leur statut social lié ( degré de moindre distinction sociale, rapports sociaux externes et internes obligés, dont l'endogamie ...). Par ailleurs de nouveaux métiers artisanaux ( mécaniciens, menuisiers etc. ) apparaissent et les techniques des métiers traditionnels évoluent également.

## 5.2 Activités économiques

Les EMPO 96-99 fournissent une répartition relative des activités principales et secondaires des chefs de foyer telles qu'elles furent déclarées lors des enquêtes ( tableau 17 ci-dessous ).

Ce tableau appelle les principaux commentaires suivant :

- L'activité agricole et en particulier l'agriculture au sens restreint est bien entendu l'activité principale dominante de la zone d'étude, l'élevage intervenant comme une activité relativement secondaire. On notera le taux « d'inoccupation » ( indigents ?) particulièrement important du Tagant ( 16% environ des chefs de foyer, le double de l'Adrar ), avec un poids important de cette catégorie de foyers dans la ville de Tidjikja.
- Si on tient compte de cette catégorie de foyers particulière, c'est plus de 50% des chefs de foyers qui déclarent mener aussi en parallèle une activité économique secondaire, ce qui est important.
- Au total c'est près de 80% des foyers qui s'investissent dans une activité agricole soit à titre principal, soit à titre secondaire.
- L'analyse n'a pas été faite jusqu'à l'inventaire des différentes menues activités secondaires des différents membres composant les foyers, émigrés temporaires inclus. Mais on peut conclure que l'économie des foyers de la zone d'étude est marquée par la pluriactivité, c'est dans l'ensemble ce qui assure la survie de bons nombres des foyers de la zone d'étude, en y ajoutant la traditionnelle entraide et solidarité familiale élargie en cas de besoins qui ici, comme ailleurs en Afrique, est la règle de telles sociétés « d'interconnaissance » en mal de développement, que leur secteur informel sauve. On pourrait employer l'image de « nomadisme économique » caractéristique, dont la logique échappe aux lois de l'économétrie rationnelle et de la statistique.

**Tableau 17 Répartition relative des chefs de foyer par activités économiques principales et secondaires**

( Adrar, n=4076 foyers enquêtés ; Tagant, n= 3376 foyers enquêtés )

U=%

	Agriculture et/ou élevage	( dont agriculture seule )	( dont élevage seul )	Administration	Commerce	Artisanat	Autres	Pas d'activité
<b>Activités principales</b>								
Adrar	69.2	(41.3)	(4.9)	4.3	5.7	2.1	10.7	8.0
Tagant	60.5	(52.5)	(2.8)	6.4	5.5	3.5	7.7	16.4
<b>Zone d'étude</b>	<b>65.3</b>	<b>(46.4)</b>	<b>(3.9)</b>	<b>5.3</b>	<b>5.6</b>	<b>2.7</b>	<b>9.3</b>	<b>11.8</b>
<b>Activités secondaires</b>								
Adrar	14.2	(5.5)	(6.4)	0.5	4.6	0.9	18.8	61.0
Tagant	10.0	(7.4)	(3.1)	0.4	2.5	0.8	6.5	79.8
<b>Zone d'étude</b>	<b>12.3</b>	<b>(6.4)</b>	<b>(4.9)</b>	<b>0.5</b>	<b>3.6</b>	<b>0.9</b>	<b>13.2</b>	<b>69.5</b>

Source : EMPO 1996-1999

## >>QSRS

- **Pluriactivité structurelle, « nomadisme économique », division et répartition des risques et des aléas sont des données fondamentales à considérer dans les stratégies alternatives et les motivations des différentes catégories socio-professionnelles pour investir ( en temps, en argent et en travail ) dans de nouvelles formes d'activités économiques ou dans des changements dans les systèmes de production que l'on viserait pour eux. Ici encore l'approche participative de fixation des objectifs et des finalités du changement technique, économique, social et culturel est incontournable.**

## 5.3 Tenures foncières, faire-valoir et baux ruraux

### 5.3.1 Le droit de propriété

Bien qu'il existe un code foncier moderne basé sur les textes respectifs de 1983 et 1990 ( cf. chap.2 précédemment ), le système de la propriété foncière reste largement pour l'instant basé sur les références de la *Chariya* et de la coutume tribale. En terroir d'oasis la propriété privée au sens de la *Chariya* ( *melk* ) est de règle, et même les zones ensablées de lit d'oued ou de cuvette, anciennes palmeraies ou palmeraies potentielles ( présence d'une nappe superficielle ) sont reconnues comme faisant l'objet d'une appropriation privative par les foyers ou les lignages restreints. Cette propriété privative peut faire l'objet de transaction et de mutations diverses, comme indiqué ci-après. Elle est attestée par des écrits du cru et son bornage dans l'espace est consensus social permanent avant d'être physique, aussi ce bornage ne se donne-t-il pas toujours à lire spontanément à l'étranger du groupe ...

Les terres réputées collectives de tribu, cas systématique des terres de parcours et des points d'eau pastoraux, qui feraient l'objet d'une intention de mise en valeur individuelle – donc de future appropriation selon le principe du droit de *chafaâ*<sup>8</sup> - doivent pour cela

<sup>8</sup> Présomption de propriété après 10 ans de mise en valeur « saine et paisible » attestée par la communauté des croyants.

recueillir l'autorisation de l'autorité tribale qui contrôle l'espace en question : chefferie ou *jemaâ*.

Sur les terroirs de *grayrs* ( terres de cultures de décrue, de bas-fonds ou pluviales ) le contrôle social tribal collectif de l'usage du foncier serait plus marqué que pour les palmeraies, domaine éminent du *melk*, mais plus de précision à ce sujet nécessiteraient une enquête spécifique.

### 5.3.2 Les palmeraies

Les résultats des EMPO 96-99 permettent de cerner les modes d'acquisition des *zribas* oasiennes (tableau 18 ci-dessous ).Il en ressort la caractéristique générale qu'il y a un volant important de mutation du foncier des palmeraies depuis les trois dernières décennies avec moins de 40% seulement des *zribas* en propriété qui proviennent d'un héritage, tandis que 25% ont été acquises par achat, procédé qui s'est accru sans doute suite aux effets sociaux des sécheresses contemporaines passées. On notera aussi l'importance relative du don qui occupe une place d'importance comparable au « défrichage » (création de nouvelles *zribas*) et au contrat de complant ( *mougharassa* ).

Tableau 18 Modes d'acquisition de la propriété des *zribas* de palmeraies en % de celles ci par type d'acquisition

( Adrar, n= 3821 foyers-exploitations enquêtés et m=7951 *zribas* considérées ; Tagant, n=2426 foyers-exploitations enquêtés et m=4346 *zribas* considérées )  
U=%des *zribas*

Wilaya	Achat	Héritage	Don ( <i>hiba</i> )	Défrichage	<i>Mougharassa</i>	Autres	Total
Adrar	26	40	11	9	13	1	100
Tagant	24	37	11	20	6	2	100
Zone d'étude	25	39	11	13	11	1	100

Source : EMPO 1996-1999

Autre caractéristique des palmeraies, l'indivision familiale sur le foncier et sur les palmiers qui peut être importante, notamment dans les palmeraies anciennes. Comme dans tous les systèmes de production l'indivision est un frein au développement puisqu'elle met un jeu pour une même action plusieurs centres de décision qui ont souvent des logiques croisées.

Le tableau 19 fournit des moyennes de l'ordre de deux propriétaires par *zriba* par foyer et par oasis à partir des EMPO 96-99. Mais ces moyennes globales cachent des extrêmes qui peuvent être importants dans certains cas, et on peut rencontrer un palmier avec plusieurs propriétaires indivis par le jeu des dévolutions successorales.

### Tableau 19 Degré d'indivision des *zribas*

( Adrar, n=3821 exploitations enquêtées, m=7951 *zribas* concernées ; Tagant, n=2426 exploitations enquêtées, m=4346 *zribas* concernées )

Wilaya	Nb. moy. de Prop./ <i>zriba</i>	Nb. moy. de <i>Zribas</i> /exploit.
Adrar	1.9	2.1
Tagant	1.7	1.8
Zone d'étude	1.8	2.0

Source : EMPO 1996-1999

L'exploitation des EMPO 96-99 permet également d'approcher le thème du mode de faire-valoir et des différents types de baux ruraux sur les *zribas* ( tableau 20 ci-dessous ).

Dans l'ensemble il y aurait :

- En Adrar : 12% environ des propriétaires de *zribas* résidents qui donneraient des *zribas* à bail, et 16% de ces mêmes résidents qui en prendraient à bail auprès de propriétaires absentéistes. Dans l'ensemble c'est quelque 17% des *zribas* qui seraient exploitées en faire-valoir indirect, ce qui peut paraître moins qu'on n'aurait pu le penser a priori ( l'atlas statistique des oasis en indiquait 14% en 1984 et 7% seulement en 1995, mais la moindre fiabilité des données 1995 est réputée comme telle.).
- Dans le Tagant : le faire-valoir indirect des palmeraies apparaît sensiblement plus important. 10% des propriétaires résidents donneraient des *zribas* à bail et 17% de ces mêmes résidents en prendraient auprès d'absentéistes, par contre la quantité de *zribas* ainsi en faire-valoir indirect serait bien plus importante qu'en Adrar avec quelque 22% du nombre total de *zribas* ( l'atlas des oasis 1984 en indiquait 32% : le faire-valoir indirect des *zribas* aurait-il ainsi diminué dans cette région sous les effets de la sédentarisation ? ).

Quant aux types de baux ruraux en jeu il faut retenir :

- L'importance relative du prêt de l'usufruit sans contre-partie, notamment dans l'Adrar, indice de cohésion et de solidarité sociale global.
- L'importance des contrats de complants dans le Tagant ( qui sont aussi un mode d'accession à la propriété ).
- Le plus grand développement relatif du salariat en Adrar, et la persistance relative du métayage dans cette même région.
- L'importance dans les deux régions des contrats de pollinisation ( de l'ordre de 40 % des baux ) qui révèlent sans doute des travaux cultureux sur le palmier principalement limités à cette opération.

Dans l'ensemble des deux régions de la zone d'étude l'ancienneté des baux ruraux et de l'ordre de 10 ans, avec des variations importantes autour de cette moyenne selon les oasis : de 3 à 30 ans en Adrar et de 1 à 20 ans dans le Tagant.

Tableau 20 Répartition relative des *zribas* en faire-valoir indirect selon les types de baux ruraux

(Adrar, n= 1181 exploitations enquêtées et m= 2591 *zribas* en fvi ; Tagant, n=854 exploitations enquêtées et m=1576 *zribas* en fvi )

U=% des *zribas*

Wilaya	<i>Djenkir</i> (pollinisation)	Salariat ( <i>Ijara</i> )	<i>Mougharassa</i>	Métayage ( <i>Moussaqa</i> )	Sans contre- partie	Total
Adrar	40	16	4	11	29	100
Tagant	38	5	33	5	19	100
Zone d'étude	39	12	15	9	25	100

Source : EMPO 1996-1999

### 5.3.3 Les cultures de *grayrs*

Les cultures de *grayrs* font partie à part entière du système agraire oasien et ne doivent pas être oubliées à ce titre dans tout objectif de développement agricole. Le problème c'est que c'est un secteur de production aléatoire ( on parle de culture « loterie » ), qui reste globalement mal connu, mais qui bon an mal an a sa place dans l'économie agricole régionale oasienne.

Des estimations grossières provenant des EMPO indiquent que c'est aux alentours de 50% des agriculteurs à titre principal qui possèderaient des parcelles de *grayrs* en Adrar et près de 80% dans le Tagant, meilleures conditions pluviométriques de cette dernière région obligent.

Le tableau 21 ci-dessous fournit l'importance relative des modes d'acquisition des parcelles de *grayrs* d'après les EMPO 96-99. Il y a lieu d'en retenir les principaux traits suivant :

- Les créations relativement récentes de *grayrs* dans le Tagant sont importantes ( plus de 45% des parcelles ).
- Le mode d'acquisition par héritage est sensiblement plus élevé que pour les *zribas* de palmeraie., mais par contre les achats de *grayrs* sont moins fréquents.

Tableau 21 Modes d'acquisition de la propriété des parcelles de *grayrs* en % de celles ci par type d'acquisition

( Adrar, n=2391 exploitations enquêtées, m=4266 parcelles concernées ; Tagant, n=1950 exploitations enquêtées, m=2873 parcelles concernées ) U=% des parcelles

Wilaya	Achat	Héritage	Don ( <i>hiba</i> )	Défrichage	Autres	Total
Adrar	13.1	64.2	7.6	10.5	4.6	100.0
Tagant	7.4	41.8	4.5	45.6	0.7	100.0
Zone d'étude	10.8	55.2	6.3	24.6	3.1	100.0

Source : EMPO 1996-1999

Le tableau 22 illustre le fait que l'indivision sur les *grayrs* est encore plus importante que sur les *zribas* , ce qui souligne bien la valeur économique et sociale de ce type de patrimoine.

## Tableau 22 Degré d'indivision des parcelles des *grayrs* ( pluvial, bas-fonds, épandages )

( Adrar, n=2391 exploitations enquêtées, m= 4268 parcelles concernées ; Tagant, n=1950 exploitation enquêtées, m=2873 parcelles concernées )

Wilaya	Nb. moy. de Prop./parcelle	Nb. moy. de Parcelles/expl
Adrar	2.8	2.0
Tagant	1.6	1.5
Zone d'étude	2.3	1.8

Source : EMPO 1996-1999

L'exploitation des EMPO 96-99 permet d'approcher également les modes de faire-valoir et de baux ruraux des *grayrs*.

- En Adrar le faire-valoir indirect des *grayrs* est relativement moins répandu que pour les *zribas* : 7% seulement des propriétaires résidents donneraient des *grayrs* à bail, et 9% en prendraient auprès de propriétaires absentéistes. Dans l'ensemble c'est quelque 8% seulement du nombre total des parcelles qui seraient en faire-valoir indirect.
- Dans le Tagant, il en serait de même comparativement aux *zribas* avec moins de 10% des parcelles de *grayrs* en faire-valoir indirect.

Le tableau 23 enfin ci-après illustre l'importance relative des différents modes de baux ruraux : on y relèvera l'importance du mode archaïque du métayage et le faible développement du salariat, l'autre mode de faire-valoir indirect alternatif étant le fermage pour part de fruit.

## Tableau 23 Répartition relative des parcelles de *grayrs* en faire-valoir indirect selon le type de baux ruraux

( Adrar, n=426 exploitations enquêtées et m=698 parcelles en fvi ; Tagant, n=556 exploitations enquêtées et m=671 parcelles en fvi ) U=% des parcelles

Wilaya	Fermage pour part de récolte	Métayage ( <i>moussaqa</i> )	Salariat ( <i>jjara</i> )	Autres	Total
Adrar	35.4	59.7	2.3	2.6	100.0
Tagant	17.9	63.8	8.9	9.4	100.0
Zone d'étude	26.8	61.7	5.5	6.0	100.0

Source : EMPO 1996-1999

### >>QSRS

- **Comme dans tout système agraire l'indivision et le faire-valoir indirect peuvent être des freins importants à une mise en valeur durable, faute de gestion « en bon père de famille » ( antagonisme des indivisaires, propriétaire absent et exploitant sans pouvoir de décision d'investissement etc. ). Aucun outil juridique efficace n'existe actuellement pour favoriser le règlement des problèmes d'indivision familiale et seule l'animation sociale peut intervenir au cas par cas. Les actions participatives d'animation/formation/vulgarisation à envisager devraient cibler dans les cas de faire-valoir indirect à la fois les propriétaires et les bailleurs-exploitants.**

- Le secteur des *grayrs* devrait faire l'objet de la recherche d'une composante de développement participatif spécifique, avec objectif de sécurisation agro-écologique relative qui tiendrait compte de leur diversité de situation dans la zone d'étude. Mais dans ce domaine il y aura particulièrement lieu de se coordonner avec ce qui est prévu dans le cadre du PGRNP.

## 6. Organisations oasiennes « modernes » actuelles et participation des populations

La mise en œuvre de la deuxième phase du Projet Oasis FIDA/FADES s'est appuyée sur la mise en place de nouvelles Associations de Gestion Participative des Oasis ( AGPO ). Il y a actuellement 23 associations qui ont été créées dans l'Adrar et 20 dans le Tagant. Les activités factuelles et les réalisations physiques des AGPO font l'objet d'un bilan annuel détaillé élaboré par le Projet Oasis qu'il n'est pas de notre propos de reprendre ici. Par ailleurs une première analyse des activités des AGPO, MICO et Coopératives féminines du Projet Oasis est fournie dans le Premier rapport d'Avancement.

Une grille d'analyse objective des principales caractéristiques des AGPO, MICO et coopératives féminines ( annexe 1 ), à remplir par AGPO constituée a été fournie au Projet Oasis et est en cours de remplissage.

Plusieurs AGPO ont été très rapidement « auscultées » lors des quelques visites de terrain du mois de juin et les problèmes et attentes formulées par leur représentants sont rapportées aussi fidèlement que possible dans le chapitre 7 ci-après.

L'évaluation sociologique du potentiel participatif futur des AGPO reste à faire : une grille d'évaluation détaillée a été élaborée et proposée en juin, elle est fournie en annexe 2. Et devrait au minimum être appliquée, dans un premier temps, aux AGPO qui vont être réceptrices des actions du projet pilote, et ce dans le cadre de protocole d'études/observations/actions sociologiques ad hoc ( cf chap 8 ).

On se contentera, à ce stade, de donner quelques grands éléments ressentis sur les quelques AGPO visitées, éléments qui restent à confirmer.

- La création et le mode de fonctionnement des AGPO a pour cadre de référence la Loi oasienne de 1998. Cette loi fut avant tout motivée par le Législateur pour une gestion durable des ressources naturelles fragiles des milieux oasiens. On a pu se rendre compte que très peu de responsables d'AGPO connaissaient cette loi et son esprit, et force est de constater que pour l'instant la gestion durable des ressources naturelles oasiennes n'a pas été le moteur principal du projet Oasis-phase II et de ses AGPO. L'activité principale notoire en terme de contribution financière semblant être toujours des activités de crédit à travers les Mutuelles de Crédit Collectif Oasien ( MICO ) associées aux AGPO, plus diverses activités économiques féminines.
- Si la participation effective des membres des AGPO, qui en main d'œuvre, qui financièrement, en contre-partie des apports du projet a été obtenue, il semblerait qu'il soit en train de s'installer globalement au sein des AGPO une mentalité collective d'attente de plus d'assistantat, de dons et de subvention d'un Etat que l'on voit de plus en plus comme Providence, sans pour cela que se mette en place une discipline collective de meilleure gestion patrimoniale communautaire.
- Les règles de fonctionnement statutaire des « complexes institutionnels formels » AGPO/MICO/Coopératives ou Groupements Pré-coopératifs féminins ne sont pas toutes faciles à suivre vue une certaine confusion des genres institutionnels d'une part, et une société qui fonctionne encore fondamentalement sur l'oralité, d'autre part.

- Il y a actuellement un manque de lisibilité des interfaces sociologiques entre les organisations oasiennes formelles modernes et les organisations et structures socio-anthropologiques complexes et diversifiées évoquées dans les paragraphes précédents qui en fait « tirent les ficelles » sous le droit positif de l'Etat dont les lois n'ont pas toujours de champs d'application social ( cf. chap. 2 ).
- Il semblerait enfin pour n'évoquer à ce stade que ce qui nous paraît essentiel que les AGPO souffrent d'un manque d'animation sociale, faute de personnel en nombre et en qualité pour cela. Mais que de toute façon sans lisibilité sociologique de ces associations tout programme d'animation oeuvrerait à l'aveugle.
- Le dynamisme des AGPO du Tagant ( où il y a par ailleurs également une Union de Coopérative antérieure aux AGPO à logique réputée « centripète » entrepreneuriale et de notables, mais qui reste à analyser ) sans globalement bien moindre qu'en Adrar.

### >>QSRS

- **Il tombe sous le sens que la présence ou non d'une AGPO dans une oasis est un critère de classification fondamental. Cependant la présence d'une AGPO ne veut pas dire qu'il y aura une dynamique participative assurée à tous les coups dans le cadre d'un projet pilote. Le suivi-animation-évaluation sociologique en temps réel seul permettra de conclure : l'un des objectifs fondamentaux du projet pilote devra être aussi de tester une approche participative des actions de développement durable. Cependant un pré-diagnostic hypothétique est faisable dans le cadre de RRA's.**
- **Le projet pilote devrait aussi s'attaquer à des terrains « vierges » d'un point de vue organisations oasiennes, ne serait ce qu'à titre de champs sociologique témoins.**

## **7. Attitudes, valeurs et attentes des populations**

Nous fournissons ci-après page suivante un condensé des problèmes et attente des populations visitées dans le cadre des AGPO telles que formulées par elles mêmes, oasis par oasis et qui revêtent quelque peu la forme d'un cahier des doléances. Si chaque AGPO/ensemble oasien est en dernier ressort un cas d'espèce particulier, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de thèmes et d'attentes prioritaires sont récurrents, à savoir au premier chef :

- En matière de protection/mobilisation/exploitation des ressources naturelles : les ressources en eau, avec investissements en aménagements et équipements hydrauliques, et la protection contre l'ensablement bien sûr.
- En matière d'infrastructures , d'équipements et de services socio-économiques : le désenclavement et les services de santé en tout premier plan
- Dans le domaine de l'économie de la production agricole : la protection des palmeraies contre la divagation des animaux et les maladies du palmier ; l'organisation de la commercialisation des produits.

## >>QSRS

- Ces thèmes d'intervention devraient constituer les lignes de force structurantes du schéma directeur de développement régional des espaces oasiens de l'Adrar et du Tagant, sur toile de fond sociologique participative à tous les niveaux, de la programmation, de la réalisation, du suivi-évaluation/re-programmation ; avec recherche de l'amélioration/diversification des activités économiques et de la promotion/valorisation des ressources humaines également à tous les niveaux.
- Dans chacune des deux wilayas de la zone d'étude un schéma directeur régional spécifique de développement devrait donc se construire autour des 3 axes :
  - Plan Directeur Régional de Gestion des Ressources en Eau ( PDRGRE )
  - Schéma Directeur Régional d'Aménagement du Territoire/Armature Rurale ( SDRAT/AR )
  - Programmes/projets de Développement Economiques et Sociaux ( PDES ).

Problèmes et attentes des représentants des associations oasiennes tels que formulés lors des tournées de terrain de mai et juin

**>>par ordre de priorité décroissant pour chaque oasis**

### **ADRAR**

#### ***Talaba***

- Problèmes d'eau : eau potable et eau d'irrigation
- Protection des palmeraies et des habitations contre les crues de l'oued
- Manque de moyens de transport pour la production maraîchère et dattière
- vulgarisation agricole

#### ***Tawaz***

- Problème crucial de rabattement de la nappe
- Enclavement de l'oasis
- Problèmes de commercialisation des produits maraîchers ( conservation, stockage, organisation ...)
- Manque de moyens de transport
- Problème de la protection des zribas contre la divagation des animaux
- Lutte contre l'ensablement

#### ***Chinguetty***

- Lutte contre l'ensablement
- Problèmes d'eau :
  - appui pour l'acquisition de motopompes à énergies alternatives ( solaire, éoliennes )
  - forages collectifs dans nappe plus profonde avec réseau d'irrigation collectif
  - barrages de recharge de la nappe superficielle.
- Enclavement : aménagement des pistes
- Divagation des animaux : aide au clôturage
- Electrification du centre
- Formation professionnelle : mécanique, menuiserie, techniques agricoles
- Centres de santé

- Une unité de froid à Chinguetty pour la conservation des denrées et des produits agricoles, et faciliter la commercialisation
- Barrages de recharge et de protection dans l'oued

### **L'Mhairet**

- Problèmes d'enclavement
- Problèmes d'eau : alimentation en eau potable des populations ; aide à la création de nouveaux puits ou à leur surcreusement et à l'achat de motopompes pour l'irrigation ; barrages de recharge de la nappe superficielle ; un forage collectif profond avec développement de l'irrigation au goutte à goutte
- Divagation des animaux : aide à la clôture des zribas
- Besoins d'un collège à L'Mhairet
- Une ambulance pour le transport des malades à Atar ; manque de médicaments
- Aménagement des pistes ; achat d'un véhicule de transport en commun
- Une mosquée moderne
- Un programme d'approvisionnement en gaz
- Des puits pastoraux autour de l'oasis
- Un appui à l'achat d'aliments du bétail ; une pharmacie vétérinaire avec formation d'un agent en la matière
- Lutte phytosanitaire dans les palmeraies

### **Aoujeft**

- Eau : fonçage des puits ; motopompes digues de diversion dans l'oued
- Lutte contre l'ensablement
- Lutte phytosanitaire
- Manque de services vétérinaires
- Problèmes d'enclavement et de moyens de transport
- Electrification
- Manque d'un marché public
- Forage d'eau potable insuffisant ( sels et desserte )

### **Loudey**

- Lutte contre l'ensablement
- Barrages de recharge de la nappe
- Aménagement des pistes
- Alimentation en eau potable
- Besoins d'un dispensaire rural
- Manque d'écoles

### **Toungad**

- Lutte contre l'ensablement et fixation des dunes
- Appui pour l'acquisition de motopompes ; développement de l'exhaure éolienne
- Appui pour l'acquisition de moyens de transport
- Aménagement de la piste dans la batha
- Services de santé et ambulance
- Digues de protection des berges
- Lutte phytosanitaire dans la palmeraie
- Réhabilitation et agrandissement de l'école
- Aide à l'achat d'aliments du bétail et pharmacie et assistance vétérinaire

## **TAGANT**

### **Tijikja** ( les présidents des 4 associations )

- Problèmes d'eau :
  - Forages profonds et canalisations collectives
  - Seuils de ralentissement dans l'oued
  - Aide au surcreusement et au creusement de nouveaux puits avec dynamite et compresseurs prtés

- Aide à l'achat de moyens d'exhaure économiques ( solaire, éoliennes, extension du réseau d'électrification à tout l'oued )
- Construction de réservoirs de stockage dans le lit majeur de l'oued
- Protection des palmeraies contre la divagation des animaux : aide pour l'achat de grillages et parcs de nuit
- Lutte contre l'ensablement
- Lutte phytosanitaire avec mise en place d'un laboratoire et d'une pépinière de variétés de palmiers gérées par les associations
- Equipements pour la conservation des dattes et des légumes
- Aide à l'achat de véhicules de transport en commun
- Diversification des cultures sous palmier
- Encadrement et formation des agriculteurs
- Développement de l'élevage intensif ( ovins, bovins et camelins ) via le développement de l'utilisation des aliments du bétail et l'amélioration de la santé animale
- Aménagement des pistes reliant les palmeraies entre elles à l'intérieur de l'oasis
- Mettre en place un système de crédit long terme d'investissement au niveau des MICO
- Ambulance et besoins de dispensaire dans les palmeraies

### **Laoueïtat**

- Besoin d'un dispensaire
- Aménagement de la piste reliant Tijigja
- Extension du réseau d'eau potable
- Aide à la clôture des palmeraies
- Une digue de protection des habitations contre les crues de l'oued
- Appui aux différentes activités (sic )

### **Rachid**

- Problèmes d'eau :
  - Alimentation en eau potable
  - Fonçage de nouveaux puits
  - Forages profonds pour développer l'irrigation permanente
- Des seuils de ralentissement pour freiner l'eau et recharger la nappe
- Aménagement des pistes pour rompre l'enclavement
- Aménager des puits pastoraux autour de l'oasis ( dans un rayon de 15-20 km )
- Lutte contre l'ensablement

### **Acharim**

- Problèmes d'eau : fonçage de nouveaux puits et développement de nouveaux moyens d'exhaure ( le potentiel en eau est important !)
- Aide pour le clôturage des palmeraies
- Lutte contre l'ensablement
- Besoin d'un dispensaire
- Lutte phytosanitaire dans les palmeraies
- Protection des berges de l'oued
- Aménagement de diguettes de retenue et de déviation pour les cultures pluviales

### **>>QSRS**

**Les attitudes, valeurs et attentes des populations restent à être précisées et mieux cernées in fine à travers les RRA's et l'enquête foyer. Une série de questions d'opinions à incorporer dans le questionnaire foyer avait été proposée en juin à la mission. Les deux démarches devaient permettre de répondre aux attendus d'étude suivant :**

- **1 Références identitaires et comportements collectifs de l'individu**
- **2 Typologie et poids des notables et des leaders d'opinion**

- 3 Attentes des populations par rapport au Projet Oasis dans le cadre de ses organisations oasiennes
- 4 Essai de perception des caractéristiques des populations ne participant pas actuellement au projet oasis ( au niveau des oasis couvertes par une AGPO, au niveau des oasis non couvertes par une AGPO)
- 5 Essai de perception des attentes et attitudes spécifiques des populations selon les catégories et identités sociales :
  - Par rapport à la gestion individuelle et collective des ressources naturelles et de l'environnement ( eaux, sols, végétation naturelle )
  - Par rapport à l'utilisation des énergies alternatives
  - Par rapport à la religion, la solidarité locale, l'assabiya et aux autres valeurs non économiques
  - Par rapport au travail de la terre ( selon les systèmes cultureux )
  - Par rapport à l'élevage ( aviculture familiale, petits ruminants sédentaires, bovins, dromadaires, transhumance, nomadisme )
  - Par rapport à l'artisanat ( traditionnel, les nouveaux métiers )
  - Par rapport au commerce
  - Par rapport à l'augmentation des revenus, la diversification des activités et la valeur travail
  - Par rapport au changement technique dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage
  - Par rapport aux activités économiques et à la promotion de la femme
  - Par rapport à la santé et à l'hygiène( dont AEP)
  - Par rapport à l'éducation et à l'avenir des jeunes générations
  - Autres ?

De toute façon il n'y a en dernier ressort que dans l'action que l'on pourra vraiment mesurer les attentes et comportements psycho-sociologiques des populations oasiennes sous réserve de mettre en place des moyens humains et des protocoles d'observation en continu adaptés et opérationnels à cette fin ( cf. chap 8 ci-après ). Ceci devrait bel et bien en toute logique constituer un des objectifs et des attendus fondamentaux du projet pilote à travers une expérimentation sociale de nouvelles techniques, nouveaux équipements et aménagements au cahier des charges participatif et de développement durable des ressources naturelles et humaines.

## **8. Principes de l'approche participative pour le schéma directeur en général et le projet pilote en particulier**

### 8.1 Introduction

Ce chapitre a pour objet de présenter les lignes directrices pour une approche participative du futur schéma directeur en général, et de son projet pilote en particulier, et les modalités de mise en œuvre.

On retiendra que les notions de participation et d'approche participative constituent désormais les termes de référence systématiques des projets; d'aménagement et de développement rural à financement extérieur (bilatéral ou multilatéral). Bien que tous les acteurs et responsables exogènes aux projets s'entendent sur l'importance de, l'approche participative on doit dire que la conception de sa finalité et de son contenu varient selon les logiques et les enjeux des acteurs institutionnels. Le but final recherché dans ce présent projet est de réussir une véritable participation des populations dans les actions du projet pour un développement durable, avec partage des responsabilités et donc des pouvoirs; : il s'agit donc d'une, participation de type cogestion.

En ce qui concerne les expériences acquises en Mauritanie en matière d'approche participative de projets de développement oasien, et plus généralement de développement rural en zones défavorisées, force est de constater que jusqu'à présent, dans l'ensemble, les institutions techniques et administratives mauritaniennes n'ont pas encore acquis une culture participative consolidée et généralisée dans leur programme d'aménagement et de développement durable. De toute façon, l'approche participative de tels projets, si elle se réfère à des principes généraux, doit prendre en compte les spécificités et réalités locales du "terrain" écologique, anthropologique, et institutionnel.

Après un cadrage synthétique de la problématique participative du futur schéma directeur, on en proposera une stratégie générale de faisabilité socio-institutionnelle et des modalités spécifiques de mises en œuvre pour les oasis et sous-ensembles oasiens retenus pour la mise en œuvre du projet pilote.

## 8.2 Cadrage de la problématique

### *8.2.1 Problématique liée aux aspects spécifiques du schéma directeur*

La première contrainte générique du projet en matière de participation des populations à sa réalisation réside dans le fait que son objectif principal est double, visant à la fois l'arrêt de la dégradation des ressources naturelles par des mesures conservatoires et de meilleure gestion sociale patrimoniale, et le développement économique et social, dans un contexte où les activités autres qu'agricoles offrent somme toute des potentialités limitées

Cela, les populations de la zone d'étude en ont d'ores et déjà conscience. Par ailleurs, si on s'en tenait à de strictes mesures techniques dans le domaine agricole (même si on supposait que tous les "paquets" techniques efficaces seraient acceptés socialement, ce qui n'est jamais le cas ... ), force est de constater qu'à terme (non défini), les retombées sur l'économie agricole de la zone d'étude seraient limitées, eu égard aux limites des potentialités de son agriculture oasienne, relativement extensive vis à vis d'autres systèmes oasiens, d'autres pays qui doivent assurer la survie d'une lourde démographie relative.

Pour que le projet rencontre l'adhésion et la participation des populations, il faut donc qu'il y ait des retombées sensibles sur le niveau économique des foyers et l'amélioration de leur cadre de vie (intensification de productions agricoles à l'optimum écologique et de la rentabilité économique, mais aussi diversification des activités économiques, notamment des activités féminines, amélioration des structures socio-économiques, promotion du travail social par l'éducation et la vulgarisation-formation, etc ... ).

Mais, une vision économiste seule ne permettra pas d'embrasser la problématique du schéma directeur dans sa globalité, et de justifier/planifier a posteriori des investissements dans le domaine des infrastructures et des services socio-économiques qui doivent participer et de la solidarité nationale d'une part, et sont nécessaires à terme au maintien d'une vie et d'une culture historique oasienne à laquelle le pays reste identitairement et socio-politiquement attachée d'autre part.. La réussite d'un projet de développement oasien à effets durables suppose sur le long terme un changement non seulement économique, mais aussi socio-institutionnel et culturel qui s'appuiera sur des cultures participatives locales "vivantes". Seul un tel changement global à long terme s'accompagnera d'un changement des valeurs; et des pratiques sociales de gestion des ressources naturelles et non l'inverse, en continuité, construction patrimoniale par rapport l'histoire, sans rupture avec les valeurs positives sociales et communautaires du passé..

### *8.2.2 Connaissance et prise en compte des structures et pratiques sociales*

On a fourni précédemment un premier éclairage sur les morphologies sociales oasiennes et leurs déterminants historiques et anthropologiques. Cette connaissance doit être affinée par la suite, notamment dans un premier temps au niveau des zones d'intervention du projet pilote, qui dans le cadre d'études exploratoires et d'expertises complémentaires, qui dans le cadre d'un protocole de recherche-action et de mise en place d'un observatoire du changement social en continu. L'évolution des attitudes, des comportements et des valeurs sera aussi à suivre et à évaluer.

La connaissance et la prise en compte continue des données relevant des sciences humaines et sociales constitue le point de départ incontournable de tout processus participatif. Par ailleurs, il faudra améliorer la connaissance en matière de référentiels statistiques : démographie, occupation du sol, statistiques de cheptel, typologie des exploitations et des systèmes de production etc. Ainsi qu'en matière d'analyse institutionnelle des institutions formelles en place ( administrations, structures de projet, associations « socio-professionnelles », coopératives et autres ONG ).

### *8.2.3 Limite des champs d'application sociale des lois en vigueur régissant le développement oasien*

On a vu au chapitre 2 que l'appareil législatif du droit positif moderne de l'Etat n'avait que peu de champ d'application sociale en milieu oasien, notamment matière de :

- Législation des eaux et sur les équipements hydrauliques pour une gestion sociale durable de la ressource.
- Gestion sociale durable des ressources ligneuses et pastorales.
- Confusion et antagonisme relatif des différentes références de droit en matière foncière ( *Chariya*, coutume tribalo-lignagère, législation foncière moderne non « éprouvée » ).
- Rôle demeurant actuellement limité de la Commune rurale dans le développement local et la décentralisation en question, faute, entre autres de leur considération suffisante par les projets à financement extérieur.
- Pléthore, polymorphisme et pluri-clientélisme des associations rurales de développement, des coopératives agricoles et des ONG nationales de tout acabit à logique micro-entrepreneuriale de captation de subventions sinon de subsides.
- Impacts très limités jusqu'à présent de la loi oasienne de 1998 en matière de gestion participative durable des oasis

### *8.2.4 Diversité et antagonisme des acteurs socio-institutionnels*

La problématique de l'antagonisme avec la *Chariya* et du droit coutumier, et de la non finitude des références législatives modernes s'accompagne d'une complexité du jeu des acteurs locaux (collectivités usagères à différents niveaux, patrilignages et foyers de statuts et catégories sociales diversifiés, institutions techno-administratives, communes rurales, projets, en matière d'organisation, utilisation, gestion et contrôle des différents types d'espace et de biens ). Cette double problématique des références juridiques; et du jeu des acteurs pour l'utilisation et le contrôle de l'espace, des ressources naturelles, des facteurs de

production et des biens d'équipement, constitue la base incontournable des données pour la mise en oeuvre participative du schéma directeur de développement oasien.

Au niveau des acteurs et des institutions « endogènes » de la société traditionnelle oasienne, cela serait une grave erreur de considérer les foyers comme interlocuteurs principaux, sinon uniques des programmes de développement et d'équipement participatifs envisagés. Tout dépendra de la spécificité socio-anthropologique et socio-politique des zones d'intervention ( que l'on aura donc tout intérêt à bien connaître ), des catégories d'espaces et de ressources naturelles d'intervention et de leur(s) référence(s) juridiques, des types d'intervention techniques, économiques, organisationnelles ou réglementaires envisagées ( en étroite concertation continue bien entendu avec les publics ciblés ). Ainsi tour à tour les acteurs interlocuteurs du cru pourront être selon les cas :

- Les foyers dirigés par des hommes
- Les foyers dirigés par des femmes
- Tel ou tel groupe social statutaire
- Une catégorie socio-professionnelle particulière ( les ouvriers phéniculteurs, les propriétaires exploitants, les bailleurs, les propriétaires absentéistes, les éleveurs, les artisans, les commerçants etc. )
- Les notables de tout acabit
- Les patrilignages
- Les communautés de quartier/*jala* de co-résidence et ou leur représentants, et/ou leur « *jemaâ* » de circonstance ( à encourager ).
- Les *jemaâ* tribales oasiennes de niveau fraction ( *vekhda* ) ou sous-fraction ( *erkiza* ), plus ou moins élargies aux chefs de lignages
- Des *jemaâ* inter-tribales de circonstance
- Les chefferies traditionnelles quand elles restent encore prégnantes

L'approche participative supposera, qui plus est, de prendre en compte les différentes catégories d'individus autres que les chefs de foyer : enfants et adolescents (filles et garçons), hommes et femmes jeunes non mariées, femmes mariées dépendantes. C'est dire la « veille sociologique » permanente que demandera la conduite participative et le suivi-évaluation en continu des actions.

Au niveau des "superstructures" institutionnelles englobantes, on a vu le poids effectif de l'administration territoriale et de ses agents d'autorité ( Wali et Hakem); et le cadre politique obligé de la Commune Rurale en matière de développement économique et social, et d'aménagement du territoire dans le contexte de la décentralisation, mais en souffrance de fonctionnalité jusqu'à présent par manque de moyens et à cause des problèmes d'interface avec les projets à financement extérieur d'une part, et les organisations collectives informelles qui héritées de l'histoire socio-politique, qui structurelles anthropologiquement.

Quant aux administrations technico-administratives, les projets et leur organisation propre et les associations rurales de droit privé multifformes et de circonstance qu'elles génèrent ( AGPO, MICO, Coopératives et groupements précoopératifs féminins, coopératives UCT, ADC du PGRNP, autres types d'associations et d'ONG « de tout poil » ), force est de constater qu'on se retrouve dans « une jungle » organisationnelle quelque peu entropique, dans laquelle la solution de facilité pour le futur schéma directeur serait lui aussi de créer sa propre organisation sans tenir compte de celles qui existent déjà, ce qui ne serait évidemment pas idéal pour un prétendu schéma directeur.

Dans l'ensemble on retiendra tout de même que l'interlocuteur technico-administratif privilégié, voire la localisation institutionnelle du futur schéma directeur devrait être les délégations régionales du MDRE qui devraient ainsi s'en trouver renforcées. Les interfaces

avec les Projets Oasis et PGRNP devraient faire l'objet d'un débat au plus au niveau du gouvernement, et pas simplement du MDRE ( arbitrage du MIPT en particulier ).

#### *8.2.5 Attentes des populations et attitudes des acteurs institutionnels*

Concernant les attentes de la population, les quelques entretiens menés sur le terrain révèlent une grande aspiration à l'amélioration des conditions de vie ( niveau et cadre de vie ). Les infrastructures et équipements hydrauliques semblent bien tenir le premier rang dans les besoins exprimés. Cette situation tient à la fois des conditions objectives et à la représentation qu'ont les populations du rôle de l'Etat :

Sur le plan de conditions objectives, l'insuffisance des infrastructures dans les zones oasiennes n'est pas à démontrer.

Le type de relations entre les populations et l'environnement technique et administratif est un critère important dans l'appréciation de la faisabilité de l'approche participative. Il n'existe pas encore véritablement de culture participative généralisée et consolidée dans les programmes d'aménagement et de développement au niveau des acteurs institutionnels et des agents de l'Etat. La recherche de la mobilisation des populations autour d'actions qu'elles auraient démocratiquement identifiées et négociées nécessiteraient une plus grande implication des communes rurales et leur acceptation des "règles du jeu". Les élus qui les composent sont certes des représentants librement élus par les populations, mais le poids de l'histoire locale fait qu'il y a des pesanteurs sociologiques entre le statut de l'élu et la position anthropologique de notable tribal historique : ceux qui connaissent la Mauritanie dans ses pratiques socio-politiques rurales non dites le savent bien.

#### *8.2.6 Limites des ressources propres des populations en matière de participation financière et en travail*

Un autre critère de faisabilité dans ce type de projet est constitué par les ressources financières ou en travail que les communautés pourraient mobiliser. En la matière, l'expérience montre que des communautés ont pu trouver des ressources nécessaires pour financer certaines activités, par le biais du crédit ou du co-investissement avec le Projet Oasis.. Si les notables et les immigrés peuvent jouer ici un rôle de premier plan, dans certaines zones les absentéistes qui gardent des résidences secondaires pourraient contribuer davantage à l'amélioration des conditions de vie de leur pays d'origine et de leurs frères contribuables. Dans l'ensemble tous les foyers non strictement indigents contribuent peu ou prou à l'entretien des mosquées, aux festivités, à l'hospitalité communautaire etc... Malgré le faible niveau de revenu des populations la contribution financière est bien davantage un problème de motivation de principe. Le financement de certaines mesures indirectes, qui conduisent généralement à une élévation des revenus familiaux et à une amélioration des conditions de vie pourrait, en partie, être pris en charge par les populations concernées, ne serait ce qu'à titre symbolique de principe. Mais pour autant, les collectivités de la zone n'ont pas les moyens de financer les apports; de matériaux directs coûteux et non disponibles localement (ciment, fers à béton, grillages de gabions, outils mécaniques ... ) nécessaires à certaines travaux d'aménagement.

Quant à la contribution des populations en main d'œuvre, elle constitue une pratique courante et en général bien gérée par les organes des communautés (*Jemaa*, ou autres communautés ad hoc). Les populations de la zone du projet ont une culture participative vivante héritée de l'histoire : gestion collective à différents niveaux de l'espace, solidarités identitaires ( *assabiya* ) et communautés religieuses, entretien communautaire des pistes,

*twiza*, etc.. Cependant, l'émigration des hommes jeunes, les plus aptes au travail, peut constituer un handicap sur ce point, et le manque de motivation de certaines catégories sociales « élites » pour le travail manuel aussi par ailleurs. Dans ces conditions la faisabilité de la participation par le travail dépendra de l'envergure des actions à entreprendre, des catégories sociales et acteurs sociaux ciblés, et du rythme d'avancement du projet.

### 8.3 Stratégie de faisabilité socio-institutionnelle

#### *8.3.1 Principes directeurs*

##### **1. Planification "glissante" à long terme et programmation participative hiérarchisée des composantes et actions techniques et socio-économiques.**

Dans le processus de planification des objectifs à long terme sont à fixer aux différents types d'actions proposés aux populations ainsi que des objectifs qui prioritaires, qui expérimentaux à plus court terme en découlant qui devront être atteints dans la période initiale du projet pilote. Cette planification indicative dont tous les termes devront être réétudiés et reformulés pour chacune des zones/groupes sociaux du projet pilote sous une forme contractualisée entre les bénéficiaires, les agences techniques concernées et les autorités, sera l'objet d'un parcours; itératif permanent : confrontation périodique des résultats aux objectifs, définition d'objectifs actualisés, etc... C'est en ce sens qu'on pourra parler de planification « glissante ».

Par ailleurs, en ce qui concerne la faisabilité sociale de la participation des populations en matière de gestion sociale durable des ressources naturelles, il sera nécessaire de concevoir des priorités d'intervention hiérarchisées dans le temps en commençant par les actions sur les espaces les mieux consolidés socio-juridiquement pour reporter à des termes différés les actions concernant les espaces et les ressources les moins consolidés et les plus ambigus et contradictoires socio-institutionnellement.

##### **2. Prise en compte des cultures participatives locales et des modes d'organisation sociale de l'espace à différents niveaux.**

La participation des populations à la satisfaction des besoins communautaires n'est pas étrangère à la pratique quasi quotidienne des collectivités dans la zone d'étude. La culture participative ne constitue une nouvelle culture que pour les agents de l'administration formés dans une logique technicienne descendante. Cette culture traditionnelle chez ces communautés est certes en perte de vitesse devant l'émergence de l'Etat comme acteur décisif en matière de développement et détenteur du pouvoir (politique et financier), mais aussi du devoir pour lui de satisfaire les besoins de base de la société civile. Cependant, l'examen de la morphologie sociale de la zone du projet, la situation foncière, le contrôle social exercé par ces communautés sur les différents espaces et ressources montrent que la pratique communautaire reste vivace et qu'elles sont les interlocuteurs à considérer dans un projet participatif.

Un réseau diversifié de gestion communautaire a été mis en place par ces communautés pour la gestion des espaces communs (parcours, forêts, *grayrs*), des affaires collectives (économiques, sociales, culturelles), des conflits internes sur l'utilisation des ressources et des équipements. Ces institutions, bien que non reconnues par le droit moderne, n'en continuent pas moins à jouer un rôle important. La loi sur les communes les ignorent et tend même à ériger celles-ci comme organe de gestion de droit des ressources de son territoire. Mais les organes coutumiers, parce que endogènes et plus proches des spécificités des terroirs des hommes et des femmes qui y vivent, restent, encore dans beaucoup de cas,

l'expression d'identification de la société locale, et s'avèrent d'une opérationnalité souvent supérieure à celle d'autres acteurs exogènes.

Quant aux organisations associatives formelles modernes mises en place par les projets, et notamment le Projet Oasis, bien que l'on manque à ce stade de repères sociologiques évaluatifs comme déjà signalés plus haut, on peut penser que dans la majorité des cas des oasis rurales elles sont contrôlées par les instances et institutions communautaires traditionnelles du cru, en l'occurrence les notables ( dont une typologie structuro-comportementale reste un élément praxéologique de tout premier plan à effectuer : cf chap 7, QSRS ), puisqu'ils sont globalement à la fois leaders d'opinion et guides des comportements collectifs des oasiens, affaires familiales restreintes intimes exceptées.

Cependant on a déjà évoqué les contre-coups contre-participatifs que les associations de projet risquent de provoquer en l'absence d'une technologie sociale forte basée sur une « dialectique du chaud ( la subvention ) et du froid ( la gestion patrimoniale ) », sur fond de veille sociologique, qui aboutit inmanquablement à l'avènement d'attitudes et de comportements individualistes et d'assistés passifs systématiques de la part des « bénéficiaires ». Ce qui semble bien se passer actuellement avec les AGPO, alors qu'elles sont, encore relativement « vierges », dans l'ADRAR tout du moins.

### **3. Information-animation des acteurs sur le projet à tous les niveaux.**

Un des premier maillons d'entraînement d'un véritable projet participatif à la base est l'information préalable des différents acteurs concernés. Une information insuffisante ou biaisée peut constituer un véritable handicap pour le démarrage de tout projet. C'est une véritable stratégie de « marketing social » qui devrait être mise en oeuvre avant le démarrage et poursuivie tout au long de son déroulement. Tous les acteurs potentiels devraient être concernés par des actions spécifiques dans ce domaine : les populations, mais aussi leurs élus communaux, les différents niveaux de l'administration territoriales et les services techniques appelés à collaborer aux activités du projet. L'objectif étant que tous les acteurs comprennent et acceptent les règles minimales du jeu pour que le projet démarre dans de bonnes conditions.

### **4. Animation et formation des agents d'encadrement technique et administratif.**

Il est aussi nécessaire de rappeler l'importance capitale de l'animation et de la négociation, donc de la pédagogie de la communication. Les animateurs mais aussi les techniciens appelés à travailler avec les populations devraient avoir des capacités spécifiques : capacités d'écoute et de communication, respect des valeurs et usages des communautés avec lesquelles ils seront appelés à collaborer. Tous devraient avoir une bonne connaissance des objectifs du projet et des exigences de l'approche participative et des possibilités technique qu'il offre aux communautés. Ils devraient, dans la mesure du possible se détacher de l'attitude classique « l'agent d'exécution » dominé par le souci des réalisations techniques, pour jouer un rôle de médiation et de relais entre leurs supérieurs hiérarchiques et les communautés. Ce principe implique que la formation de ce personnel à un rôle aussi nouveau pour la majorité des personnes qui seront mobilisées, devrait constituer une des composantes essentielles du projet.

A titre d'exemple le contenu de formation à la méthodologie et aux outils de l'approche participative pourrait être composé des modules et thèmes suivants :

- Le développement et l'aménagement participatif des oasis : concepts de base et expérience en Mauritanie et dans d'autres pays de référence ( Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Oman ...).
- La collecte de données et indicateurs socio-anthropologiques et psychosociologiques de base, le diagnostic participatif et les techniques d'animation.
- L'analyse du genre, de la condition de la femme et l'identification des besoins spécifiques des femmes,
- Les techniques d'études de faisabilité de l'approche participative,
- La planification/programmation assistée des actions par les communautés,
- L'exécution et la supervision des actions communautaires, les mécanismes de financement,
- Le suivi et l'évaluation participative

### **5. Mise en oeuvre de processus de négociation-contractualisation de partenariats.**

La participation qui est visée dans le cadre de l'approche proposée est une participation avec « partage des responsabilités et des pouvoirs », dans le cadre de relations contractuelles à établir entre les différents acteurs, ayant une existence institutionnelle formelle et les acteurs; qui devront s'organiser à leur initiative en futures institutions formelles.

Un des principes fondamentaux de tout projet participatif est la nécessité de planifier les actions. La négociation devrait se faire par « paquets » dégagés à partir des diagnostics. Même si des actions ponctuelles peuvent être engagées rapidement pour crédibiliser le projet, notamment au démarrage du projet pilote. Elle devraient se situer dans un cadre de cohérence qui serait mis en place avec les populations concernées. Ce cadre devrait rester ouvert, dans toute la mesure du possible, surtout quand il concerne le long et le moyen terme, du fait des changements; possibles et prévisibles des attitudes et de l'environnement local et national. Les animateurs seraient appelés à sensibiliser les populations sur la nécessité d'une planification des activités qui prendra en compte les exigences externes (préparation du budget, mobilisation des fonds ... ) et internes du projet (capacités de mobilisation collective, conditions édapho-climatiques ... ).

D'autre part, il est nécessaire de laisser la libre organisation des futures institutions aux populations dans les formes qu'elles auront elles-mêmes choisies. Le projet devra, lors des négociations, aider à trouver les formes d'organisation pour les différentes actions identifiées sans souci de standardisation, comme le font les autres projets actuellement. L'expérience actuelle révèle des modèles très diversifiés d'organisation traditionnelle selon les problèmes posés aux communautés. Cette souplesse d'organisation doit être maintenue autant que possible et toute modification devrait émaner du groupe lui-même pour être viable.

## 6. Animation-formation continue des populations.

Qu'il s'agisse de composantes de développement hydro-agricole oasien, socio-économique, d'infrastructures et d'équipements ou des composantes spécifiques aux femmes, toutes devraient être précédées quelques mois à l'avance par le démarrage des technologies sociales participatives : information/concertation/animation/diagnostic et première pré-programmation participative.

Ces actions présentent en outre, l'avantage de constituer un bon terrain d'entrée en matière pour entamer la concertation. Et il n'est pas possible, à ce stade, de déterminer le ciblage précis de ces actions et le nombre de réunions à prévoir en temps et en lieu selon les cas et les réponses sociales qui s'en suivront.

La définition des modules et thèmes; de formation spécifiques à chaque composantes de développement agricole et socio-économique, l'évaluation des attentes; et des besoins selon les profils psychotechniques; des publics cibles par catégorie se fera au démarrage du projet.

### 8.3.2 Mise en place d'une organisation participative du projet

#### 1. Montage institutionnel et organisationnel participatif possible

Le schéma organisationnel et de montage institutionnel devrait être le plus participatif possible tant au plan structurel que fonctionnel. Le projet pilote devrait aussi avoir pour vocation de tester en modèle réduit le montage du futur schéma directeur, ou plus exactement de chacun des deux schémas directeurs pour l'Adrar et le Tagant. La discussion du montage du projet pilote lui-même devrait déjà faire l'objet d'une table ronde inter-institutionnelle élargie à l'ensemble des départements ministériels concernés tant au niveau central que celui des deux Wilayas, à savoir : le MAED, le MDRE et ses délégués régionaux, le MPIPT ( DAT, DAPLP, DCL, DATAR ) et les deux Walis concernés, le SECF, le MHE, le Projet Oasis FIDA/FADES et le PGRNP.

Sans vouloir anticiper sur le montage à mettre aux débats, on peut en proposer ci-dessous quelques principes et orientations générales dans un souci de fonctionnalité participative qui seraient basés sur :

- Instances de pilotage, de coordination, de supervision et de contrôle, et de co-planification/programmation participative
  - Un **Comité National de Pilotage inter-ministériel (CNP)**
  - Deux **Comités de Coordination de Wilaya – CCW** ( 1 pour chacune des deux Wilayas de la zone d'étude ), présidée par le Wali et qui pourrait être une émanation spécialisée de l'Assemblée de Wilaya pour le Développement Economique et Social
  - Un **Comité Local de Développement Participatif Oasien (CLDPO)** pour chacune des zones pilotes d'intervention<sup>9</sup>, présidé par un représentant du Wali et qui pourrait comprendre le Hakem ou les Hakems concernés, un représentant du Délégué régional du MDRE, les techniciens du ressort

---

<sup>9</sup> Le nombre de CLDPO dépendra de la situation respective des 4 (?) oasis retenues en tout pour le projet pilote ( deux en Adrar et deux dans le Tagant ). Sous ces hypothèses il y aurait donc selon la situation géographique des oasis retenues de deux à Quatre CLDPO .

concernés ( cf. ci-dessous ), les représentants des communes rurales concernées, les représentants des associations rurales formelles existantes concernées ( AGPO, coopératives, ADC, autres formes associatives nouvelles et ONG...), des représentants des collectivités traditionnelles concernées, quelques personnes ressources représentant les principales catégories socio-professionnelles et groupes statutaires

- Instances de gestion et d'exécution participative du projet :

- Une **Cellule Centrale de Gestion du Projet (CCGP)**, légère, logée dans une direction technique ad hoc du MDRE
- Une **Unité de Projet de Développement Oasien Participatif (UPDOP)** par Wilaya intégrée à la délégation du MDRE
- Un **Bureau Local d'Exécution Participative du Projet (BLEP)** par zone oasienne d'intervention du projet pilote.

## **2. Moyens humains et matériels envisageables**

- Au niveau de la CCGP : Un Directeur de projet national agro-économiste, de niveau Ingénieur d'Etat, Un cadre Génie Rural/C.E.S., également Ingénieur d'Etat, Un cadre Sociologue, de même niveau; 1 comptable, 1 secrétaire, 2 chauffeurs  
Cette cellule devrait disposer de deux véhicules; et de l'équipement bureautique indispensable.
- Au niveau de chaque UPDOP par Wilaya : un chef d'unité agronome généraliste niveau ingénieur d'Etat, un animateur social senior niveau bac+4 minimum et une animatrice féminine senior de niveau équivalent, 4 spécialistes matière confirmés : un agronome phytotechnicien spécialiste d'agronomie saharienne, un zootechnicien, un ingénieur des travaux ruraux, un socio-économiste, une secrétaire-comptable, 4 chauffeurs et 4 véhicules tous terrains, matériel bureautique et informatique ad hoc.
- Au niveau de chaque BLEP : un animateur social junior confirmé ( 10 ans d'expérience et bac+2 minimum ), une animatrice-vulgarisatrice féminine de base confirmée, un vulgarisateur agricole généraliste agro-zootechnicien, un adjoint technique des travaux ruraux, deux chauffeurs et deux véhicules tous terrains, bureau et matériel de terrain et bureautique de base..

## **3. Actions d'accompagnement**

Les actions d'accompagnement qui doivent être envisagées en vue d'assurer un bon fonctionnement du montage institutionnel participatif proposé, découlent de quelques nécessités évidentes :

(i) Le caractère fondamental de la fonction stratégique d'animation pour la programmation/re-programmation annuelle des actions, leur mise en oeuvre et leur suivi évaluation participatifs et contractualisés.

(ii) Le renforcement et l'adaptation des méthodes de vulgarisation aux réalités des systèmes agraires et des systèmes de production oasiens de la zone du projet d'une part; aux objectifs, approche et composantes du projet d'autre part.

(iii) Le rôle stratégique prioritaire de la formation continue « chemin faisant » ( ce qui suppose d'identifier des méthodes, moyens et un budget à cette fin ), à tous les niveaux des agents du projet. et des responsables et représentants des associations formelles et des collectivités traditionnelles oasiennes, cette dernière devant être assurée par les agents du projet..

(iv) La nécessité de l'information-formation des agents de l'autorité locale et des représentants communaux .aux objectifs et à l'approche du projet et à sa dimension participative contractualisée prioritaire

Les principes directeurs des programmes de formation seront arrêtés dès le démarrage du projet avec définition détaillée des contenus des programmes de formation et formation préalable de formateurs (assistance technique étrangère éventuelle). La base des contenus des programmes de formation se fera, comme tout programme de formation pour adulte, à partir de l'évaluation des attentes et des besoins selon les profils psychotechniques des publics cibles par catégorie. On procédera ensuite à la mise en oeuvre et suivi-évaluation des programmes de formation.

#### **4. Phasage de la mise en oeuvre du projet**

Un programme préalable provisoire d'interventions techniques va classiquement être élaboré de façon ex ante pour en identifier une enveloppe budgétaire. Ce programme ne devrait avoir cependant qu'une valeur indicative, et le programme qui serait réellement appliqué serait celui qui procédera de la mise en oeuvre de la démarche participative, autrement dit, de l'implication étroite des populations concernées.

L'opération débiterait par le processus de planification participative qui se ferait en deux séquences:

1. • Sélection des quartiers/*jalas* et autres espaces d'intervention; avec 4 étapes;
2. • Elaboration des programmes, avec 5 étapes.

Cette phase de planification participative en neuf étapes serait suivie par deux autres; séquences relatives à:

1. • La mise en oeuvre du programme avec 4 étapes;
2. • L'évaluation des impacts avec 4 étapes.

#### **1 ère séquence: sélection des quartiers/*jalas* et autres espaces d'intervention<sup>10</sup>**

- **Etape 1: Information/sensibilisation au niveau des CLDPO**

L'objectif de cette opération sera d'informer la Commune Rurale et les autorités administratives sur les objectifs, le contenu et la stratégie du projet. Elle se fera sur la base d'un document résumant les caractéristiques; du projet et insistant sur les; objectifs; et les modalités de l'approche participative. Les CLDPO seront les lieux de dialogue privilégiés où se concerteront les représentants de l'autorité (,

---

<sup>10</sup> On suppose que le choix des oasis dans lesquelles seront menées les actions du projet pilote se fera en dernier ressort dans le cadre de comités de circonstance à deux niveaux, équivalents aux futurs CNP et CCW.

représentant du Wali, Hakems et Hakems mouçaid), techniciens , représentants des communes rurales, représentants des collectivités coutumières locales, des AGPO, ADC et diverses associations rurales. Cette réunion sera préparée par une communication du Directeur de Projet à l'Assemblée de Wilaya de développement économique et social.

- **Etape 2: Pré-sélection des quartiers/*jalas* et autres espaces d'intervention**  
Elle se fera lors d'une réunion technique groupant le Conseil Communal et des représentants du projet. L'objectif sera d'établir une première liste de quartiers/*jalas* jugés par les conseillers; communaux comme réceptifs à l'approche du projet et connaissant à la fois des problèmes de dégradation des ressources naturelles que le projet pourrait contribuer à résoudre, des potentiels de développement économique, dont notamment agricole et des besoins d'infrastructures socio-économiques.
- **Etape 3: Etude de pré-diagnostic participatif**  
Elle portera sur la liste des quartiers/*jalas* retenus à l'étape 2, et sera effectuée par l'équipe de planification du projet de l'UPDOP. L'objectif est d'établir une monographie du quartier oasien portant d'une part sur l'état des ressources; naturelles; et les; potentialités de développement, et d'autre part, sur la faisabilité sociale de l'approche préconisée par le projet. Cette opération est conçue comme un « pré-diagnostic rapide » mais intense, évitant de trop mobiliser les populations pour ne pas créer de frustrations éventuelles en cas de non-sélection.
- **Etape 4: Sélection des quartiers/*jalas* et autres espaces d'intervention**  
Elle se fera dans le même cadre que l'opération de pré-sélection. Les résultats de l'étude de pré-diagnostic seront présentés au Conseil Communal pour discussion et négociation. La réunion devra aboutir à 2 résultats opérationnels:
  - liste définitive des quartiers/*jalas* retenus en 1ère année,
  - Programme de travail pour les opérations de planification proprement dite au niveau des quartiers/*jalas*.

## **2ème séquence: élaboration des programmes**

- **Etape 5: Information/sensibilisation au niveau des quartiers/*jalas***  
Cette opération se fera en assemblée générale des chefs de foyer du quartier/*jala* et sera consacrée à l'information des participants sur le contenu et l'approche du projet. Elle devra déboucher sur trois résultats:
  - 1- Une liste des problèmes et des besoins identifiés par les participants eux-mêmes, associée à une échelle de priorité;
  - 2- La désignation par les participants d'un groupe de représentants pour l'étude avec les agents du projet de ces premières propositions et leur finalisation en programme d'activités;
  - 3- Un calendrier de réunion avec ces représentants.

Il sera entendu que les propositions qui seront élaborées avec les représentants du Quartier/*jala* seront restituées à une « *jmaa* » générale pour discussion et confirmation.

- **Etape 6: Elaboration des programmes**

Cette étape nécessitera plusieurs réunions avec les délégués du quartier/*jala*. Lors d'une première réunion, les problèmes identifiés par l'assemblée générale du quartier donneront lieu à l'élaboration d'un programme indicatif de 5 ans et d'un programme prévisionnel pour l'année 1 du projet. Pour chaque action proposée, seront indiquées les quantités, la localisation, les modalités et le calendrier d'exécution, la participation du projet et des communautés ou exploitants individuels, les conditions de fonctionnement et d'entretien de l'investissement proposé. Une version provisoire des résultats de cette négociation sera établie. Avant la tenue de la réunion suivante, les représentants devront discuter des résultats provisoires avec leurs mandants du quartier oasien, et les agents du projet procéderont aux études et vérifications techniques nécessaires pour finaliser le programme de l'année 1. La dernière réunion devrait permettre la finalisation des opérations de cette étape par l'élaboration de trois documents :

1. Le programme indicatif à moyen terme;
2. Le programme d'activités de l'année 1;
3. Le cahier des charges et des obligations réciproques.

Cette étape qui pourra se dérouler sur plusieurs mois, sera l'occasion d'un dialogue entre les représentants des douars et les « spécialistes-matière » de l'équipe de projet.

- **Etape 7: Validation des programmes au niveau du quartier/*jala***

Les résultats élaborés par le comité restreint seront restitués à l'ensemble des chefs de foyer du quartier oasien après présentation de la méthode de travail et des critères de choix des actions. Des modifications éventuelles seront apportées au programme proposé. Si nécessaire, le processus sera repris à l'étape 6. Outre l'adoption des programmes, l'assemblée du quartier devra confirmer les premiers représentants pour le suivi d'exécution ou procéder aux changements qui lui sembleraient opportuns.

- **Etape 8: Adoption des programmes au niveau CLDPO/BLEP-UPDPO**

C'est la dernière étape du cycle de préparation. La consolidation des programmes de quartiers/*jalas* et autres espaces d'intervention socialement liés se fera au niveau des CLDPO et des unités locales et régionales d'exécution du projet. Le but de cette concertation est d'assurer la cohérence entre les programmes des quartiers oasiens à l'intérieur d'une oasis, voir d'autres terroirs ( de *grayrs* notamment), d'en vérifier la compatibilité avec les enveloppes budgétaires disponibles avant de les faire remonter aux niveaux supérieurs des instances de coordination, de supervision et de pilotage.

- **Etape 9: Validation par les niveaux supérieurs de coordination**

Ces instances comprennent tout d'abord le Comité de Coordination de Wilaya du Projet (CCW), qui aura à juger de sa cohérence et compatibilité avec les autres projets et programmes de la Wilaya, puis à la Cellule Nationale de Pilotage (CNP), qui gère les fonds, assure les arbitrages nécessaires et fait redescendre les programmes vers le niveau local en suivant les étapes suivantes:

- consultation du Comité de Coordination de Wilaya ;
- consultation-négociation entre UPDOP et CLDPO ;

- programmation définitive (annuelle et pluri-annuelle) par quartier/*jala* et plus vaste ensemble oasien

### **3ème séquence: Mise en oeuvre du programme d'actions participatif**

- **Etape 10: Etablissement du calendrier d'exécution**  
 Cette étape se déroule simultanément avec la programmation définitive par oasis et/ou par quartier/*jala* et autre espace socialement lié éventuel. L'établissement du calendrier indicatif d'exécution tiendra compte des facteurs limitant propres à la zone (éloignement, accessibilité, conditions édapho-climatiques, disponibilité de la main d'œuvre ... ) ou à la nature de l'activité (phéniculture, maraîchage hivernal, etc. ), ainsi que des ordres de priorité des actions, les unes par rapport aux autres.
- **Etape 11: Spécification des modes d'exécution**  
 Il s'agira d'arrêter pour chacune des actions programmées le mode d'exécution : régie ou entreprise, travaux communautaires autogérés. Si une action devait être d'exécution mixte, il faudrait en préciser les sous-étapes en veillant à bien séparer et définir les tâches. Cette étape permettra en outre de mieux préciser la répartition des tâches entre les différents partenaires (population, projet ... )
- **Etape 12: Mise en œuvre**  
 Cette étape concerne l'exécution proprement dite des activités prévues; par les communautés de base (communautés de quartiers oasiens, ensemble tribalo-lignagers, catégories socio-professionnelles, associations rurales formelles, coopératives, entité communale, lignages, foyers, etc. selon le type d'activité) avec l'appui des animateurs et des techniciens. Elle comprend la préparation et le lancement éventuels des appels d'offres et le suivi de leur exécution, et l'organisation des chantiers pour les travaux exécutés en régie et l'encadrement-animation des travaux communautaires.
- **Etape 13: Bilans réguliers des réalisations**  
 Périodiquement, les; partenaires se réuniront pour faire le point sur l'avancement des travaux , actualiser le calendrier d'exécution et éventuellement modifier les modes d'exécution prévus.

### **4ème séquence: Evaluation des résultats.**

Cette quatrième séquence concerne l'évaluation des résultats sous ses divers aspects: approche participative, efficacité des dispositifs, revenus des agriculteurs, qualité de vie, etc ... Le projet prévoira spécifiquement le suivi technique, entre autres, en matière de production agricole, de conservation des ressources naturelles et de suivi environnemental et sanitaire. En matière d'approche participative, l'évaluation des résultats servira de base au programme de formation. Il en est de même en matière de développement agricole, puisque les résultats obtenus en recherche-développement ( expérimentations en conditions paysannes réelles ) seront largement diffusés au cours des sessions de formation aux techniques agricoles qui seront organisées par les spécialistes matière en direction des vulgarisateurs de base et agriculteurs candidats.

- **Etape 14: Désignation des responsables du suivi**  
 Les responsables du suivi seront identifiés au niveau de chacun des deux CLDPO. Si le recours à des consultants ou à des institutions spécialisés s'avérait nécessaire, ils seraient sélectionnés.

- **Etape 15: Elaboration du système de suivi**  
Il s'agira de concevoir le système de suivi en précisant les indicateurs et critères et en sélectionnant les zones où seront recueillies les données. Mais le suivi devra être aussi participatif, en ce sens que les populations désigneront des contre-parties qui participeront à l'élaboration des critères de suivi et d'évaluation dans leurs logiques propres des sociétés oasiennes, et assisteront les agents des CLDPO désignés comme agents de suivi.
- **Etape 16: Formation des agents chargés de la collecte des données**  
Cette formation sera assurée par les responsables du suivi de La CCGP et des deux UPDPO ‘
- **Etape 17: Mise en oeuvre du suivi et présentation des résultats à tous les niveaux des instances de participation, de programmation de coordination**  
Si les agents du projet auront pour tâche au premier chef d'exploiter et d'interpréter les données du suivi, qui ne se limiteront pas à des critères quantifiables, factuels et objectifs, mais seront aussi qualitatifs et sociologiques, chaque instance concernée jusqu'aux bénéficiaires du projet auront loisir d'en effectuer leur propre interprétation/évaluation, sous réserve que les agents du projet jouent un rôle de « facilitateur » à cette fin. L'objectif recherché étant que l'évaluation soit aussi la plus participative et la plus pluri-acteurs possible.

A l'issue de cette dernière étape on recommencera en feed-back une nouvelle phase participative de planification/programmation/exécution/suivi-évaluation en redémarrant soit par l'étape 5 quand il s'agira de continuer à intervenir dans des mêmes zones, soit à l'étape 1 quand il s'agira d'intervenir dans de nouvelles zones. C'est ce qu'on appelle la planification « glissante » participative itérative.

# ANNEXES

## ANNEXE 1

### **GRILLE D'ANALYSE OBJECTIVE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES AGPO, MICO ET COOPERATIVES FEMININES DU PROJET OASIS FIDA/FADES**

( A remplir au niveau du Projet Oasis pour chaque AGPO constituée )

#### **1.INDICATEURS STRUCTURELS**

- Nom et année de création de l'AGPO
- Agrément
- Nb. de chefs de foyers adhérents, dont femmes
- Nb. de propriétaires fonciers résidents agriculteurs à titre principal adhérents
- Nb. d'agriculteurs à titre principal non propriétaires adhérents
- Nb. de non propriétaires fonciers et de non exploitants agricoles adhérents
- Nb. de résidents non chefs de foyer adhérents
- Nb. de femmes adhérentes à des groupements coopératifs féminins, dont chefs de foyer
- Nb. de groupements coopératifs féminins
- Nb. d'adhérents à la MICO

#### **2.INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT STATUTAIRE**

##### >>Pour l'AGPO

- Existence d'un règlement intérieur propre à l'association différent des statuts ?
- Tenue réglementaire des AG avec PV
- Tenue réglementaire des Réunions de Bureau avec PV
- Nb. de commissions spécialisées formellement constituées
- Arriérés éventuels de versement des cotisations annuelles, si oui sommes/nb. de cotisations
- Tenue régulière des livres comptables réglementaires ?
- Il y a-t-il eu réélection des membres du bureau( si l'association a été créée il y a plus de deux ans ) ?
- Si oui, il y a-t-il eu changement de président ? D'autres membres du bureau, combien ?
- Il y a-t-il eu un commissaire aux comptes formellement nommé ? Si oui comment a-t-il été désigné ?  
Quelle est sa position sociale ?

##### >>Pour la MICO

- Tenue des documents comptables et déclarations obligatoires mensuels
- Bilans et comptes d'exploitation annuels
- Rapports d'audit externes
- Rémunération des services fournis par certains membres, dont le gérant notamment
- Tenue réglementaire des AG avec PV
- Tenue réglementaire des CA avec PV

##### >>Pour la coopérative féminine

- Instances statutaires de fonctionnement
- Tenue des comptes

#### **3.INDICATEURS D'ACTIVITES**

##### Activités de crédit mutuel

- Fonds total conjoint( sociétaires+projet oasis) mobilisé depuis le début
- Nb de prêts CT consentis, montant par prêt et taux d'intérêt
- Nb. de prêts MT consentis, montant par prêt et taux d'intérêt
- Endettement actuel de l'association auprès du projet oasis
- Bénéfices réalisés par l'association sur le crédit mutuel
- Il y a-t-il eu déjà distribution de bénéfices entre les membres de la mutualité de crédit ? Si oui combien et sur quelle base ?
- Il y a-t-il un contentieux de prêts non remboursés ? Si oui pour combien d'emprunteurs ?

Equipements/infrastructures réalisés dans le cadre de l'association

( préciser à chaque fois les réalisations physiques, l'apport du projet oasis et l'apport de l'association )

- Travaux de lutte contre l'ensablement
- Seuils
- Puits AEP, puits pastoraux
- Pistes
- Ecoles
- Autres

« Boutiques » associatives non spécifiquement féminines

( apport du projet, apport de l'association, bénéficiaires )

- Epicerie
- Boucherie
- Magasin d'outillage ( pièces de rechange pour moto-pompes notamment )
- Autres

Autres activités éventuelles développées dans le cadre de l'AGPO

.....  
.....  
.....

Activités spécifiques à la coopérative féminine et à ses sous-groupements

( apport du projet, apport spécifique des femmes, dimensionnement de l'activité )

- Crédit spécifiquement féminin
- maraîchage et conditionnement des légumes
- Tissage, couture, teinture, travail du cuir, vannerie
- Pâtisserie, boulangerie
- Autres

**Projets de nouvelles activités formulés par**

L'AGPO : .....

.....

La coopérative féminine : .....

.....

.....

.....

## ANNEXE 2

### **GRILLE D'EVALUATION SOCIOLOGIQUE DES AGPO, MICO ET COOPERATIVES FEMININES DU PROJET OASIS FIDA/FADES**

(A remplir par AGPO constituée - Entretiens individuels et de groupes restreints )

#### **1.INDICATEURS STRUCTURELS OBJECTIFS**

- Nom de l'AGPO
- Nb. de chefs de foyers adhérents, dont femmes
- Oasis couverte(s) par l'AGPO
- Nb. de quartiers couverts par l'AGPO
- Nb. de résidents oasiens non adhérents
- Nb. d'exploitants agricoles à titre principal non adhérents, dont propriétaires fonciers
- Nb. de propriétaires fonciers agriculteurs à titre principal adhérents
- Nb. d'agriculteurs à titre principal non propriétaires adhérents
- Nb. de non propriétaires fonciers et de non exploitants agricoles adhérents
- Nb. de femmes adhérentes à la coopérative féminine, dont chefs de foyer
- Nb. de sous-groupements coopératifs féminins
- Nb. d'adhérents à la mutuelle de crédit
- Profondeur de la nappe actuelle
- Profondeur de la nappe dans les années 70
- Importance du maraîchage
- Nb ; de nouvelles zribas depuis la création de l'association
- Nb ; de zribas abandonnées depuis la création de l'association
- Nb de nouveaux puits depuis la création de l'association
- Nb. de nouvelles moto-pompes depuis la création de l'association
- Degré de gravité des problèmes d'ensablement

#### **2.INDICATEURS SOCIOLOGIQUES**

- Nb ; de tribus principales ( plus de 10 foyers ) représentées dans l'oasis/ dans l'AGPO
- Nb. de fractions principales représentées dans l'oasis/dans l'AGPO
- Nb. de lignages élémentaires (niveau supra-foyer) existant dans l'oasis/dans l'AGPO
- Nb ; de tribus principales représentées dans le bureau de l'AGPO, suppléants inclus
- Nb ; de fractions principales représentées dans le bureau de l'AGPO, suppléants inclus
- Nb. de tribus principales représentées dans le conseil municipal du ressort
- Nb. de fractions représentées dans le conseil municipal du ressort
- Mandat(s) électif(s) du président de l'association ( député, conseiller municipal, maire)
- Etiquette sociale et niveau d'instruction de la représentante des femmes dans le bureau de l'association
- Mode de constitution des sous-groupements féminins ( par quartier/village, par motivation par rapport à l'activité sans autre affinité sociologique, par affinité sociologique autre : laquelle ? )
- Nb ; de membres du bureau ayant un mandat électif
- Nb ; de notables traditionnels faisant partie du bureau de l'association, suppléants compris ( chefs tribaux, de fraction, de quartier, cheikh de zwaya ou de confrérie, marabout, chorfa)
- Nb. de non élus non notables traditionnels membres du bureau de l'association, suppléants inclus
- Nb ; de membres du bureau ayant une résidence principale non oasienne
- Nb ; de membres du bureau et de suppléants ayant une activité principale non agricole

>>Pour la mutuelle de crédit : indicateurs identitaires du président, du gérant et des membres du bureau, du conseil d'administration, du comité de crédit et du conseil de surveillance

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- .....  
 .....
- Nb. de membres de l'association ayant encore un genre de vie semi-nomade
  - Nb de foyers nomades s'étant sédentarisés dans l'oasis depuis les années 70
  - Nb de foyers oasiens du ressort de l'association ayant un statut social historique inférieur ( haratine, castes socio-professionnelles ), dont membres de l'association
  - Existe-t-il un ou plusieurs groupes ou catégories sociales résidents dans l'oasis ne faisant pas partie de l'AGPO ( segment tribal, lignage, statut social historique, caste socio-professionnelle, ethnie, activité non agricole ) ?
  - Existe-t-il un quartier/village d'habitation de l'oasis qui ne fasse pas partie en entier de l'association ?
  - Existe-t-il des gros propriétaires fonciers non originaires de la tribalité du cru et qui ne fait pas partie de l'association oasienne ?
  - Existe-t-il des notables traditionnels ( tribaux, maraboutiques, chorfa ) qui restent de niveau économique modeste ?
  - Existe-t-il pour certains secteurs du périmètre oasien des terres à statut foncier traditionnel collectif, et si oui au niveau de quelle entité sociale ? Comment s'exerce pratiquement ce statut collectif ?
  - Les jemaât tribales et de fractions sont elles toujours fonctionnelles, si oui pour quelles fonctions ?
  - Existe-t-il des jemaât par quartier de résidence, si oui pour quelles fonctions ?
  - Existe-t-il encore des formes de *twiza* traditionnelles, si oui pour quels types de travaux ? ( distinguer éventuellement entraide de réciprocité, *twiza* communautaire, *twiza* de notable )
  - Existe-t-il encore des prestations obligatoires traditionnelles en nature ou en espèce dues par certaines catégories sociales à d'autres ? Si oui, préciser
  - Le système traditionnel de *tiwanin* est il encore fonctionnel ? Si oui selon quel mode de fonctionnement ?
  - Nb de litiges/conflits éventuels apparus depuis la création de l'association, dont portés devant le *cadi* et raisons principales
  - Nb de propriétaires membres de l'association ayant passé des contrats de *mougharassa* , dont terminés, dont en cours, dont ayant fait l'objet d'un acte écrit
  - Nb ; d'exploitants ayant accédé à la propriété via un contrat de *mougharassa*
  - Nb de propriétaires membres de l'AGPO passant encore des contrats de *métayage*
  - Nb ; de membres de l'AGPO adhérant à une autre organisation de droit privé formelle autres que la coopérative féminine et la mutuelle de crédit, dont membres du bureau et laquelle

>>Pour le Tagant

- Nb de membres de l'AGPO adhérant aussi à une coopérative agricole antérieure ( UCT notamment ), dont membres du bureau
- Nb. de membres d'une coopérative antérieure non adhérents à l'association

## **ANNEXE 3**

### **Etat de la bibliographie en sciences humaines et sociales au 30/08/2001**

#### ***(Documents disponibles dans la bibliothèque personnelle C Potin ou acquis pendant les missions en Mauritanie)***

- 1-Bibliographie générale de la Mauritanie – Mohamed Saïd Ould Hamody – 580 p ; 3553 références – Centre Culturel Français de Nouakchott / Sépia édit. Saint-Maur France 1995
- 2- République Islamique de Mauritanie – Les Atlas Jeune Afrique – 63 p – 1977
- 3- Projet de Développement des Oasis – Les Oasis de Mauritanie – Atlas statistique – 103 p – FADES/FAO Rome 1985
- 4- La Mauritanie – Charles Toupet et Jean-Robert Pitte – 125 p - QSJ ? PUF
- 5- « Al-Ansâb » La quête des origines - Anthropologie historique de la société tribale arabe – Pierre Bonte, Edouard Conte, Constant Hamès et Abdel Wedoud Ould Cheikh – 260 p – Edit. de la Maison des Sciences de l'Homme Paris 1992
- 6- La pénétration en Mauritanie – Découverte, exploration, conquête etc. – 356 p + 2 cartes - Paul Geuthner Paris 1926
- 7- Les Maures de l'Afrique Occidentale Française – Georges Poulet – 179 p – Augustin Challamel Edit. Paris 1904
- 8- Pieds nus à travers la Mauritanie – Odette de Puigaudeau – 286 p + 1 carte – Plon Paris 1936
- 9- La route de l'ouest - Odette de Puigaudeau – 206 P + 2 cartes - J Susse Edit. Paris 1945
- 10- El Wasît – Littérature, histoire, géographie, mœurs et coutumes de la Mauritanie – Ahmed Lamine Ech Chenguiti – 150 p + 1 carte – IFAN Saint Louis du Sénégal 1953
- 11- L'Assaba – Essai monographique – Pierre Munier – 70 p +1 carte – IFAN Saint Louis du Sénégal 1952
- 12- Essai sur le chameau au Sahara occidental – Vincent Monteil – 132 p – IFAN Saint Louis du Sénégal 1952
- 13- Les Rgyabât – Sophie Caratini – 2 vol. 288 + 289 p – L'Harmattan Paris 1989
- 14- Les droits des eaux dans les pays musulmans – D.A.Caponera – 2 vol. 223 + 312 p – FAO Rome 1980
- 15-République Islamique de Mauritanie. Projet de Développement des Oasis. Phase II. Rapport de Pré-évaluation. FIDA. 66 p +annexes. Juillet 1994
- 16- République Islamique de Mauritanie. Aménagement rural dans les oasis de l'Adrar./ Etude de faisabilité./ Financement Union Européenne (Projet 8 ACP MAU 023) / Rapport provisoire par Peter Zeppenfeld Consultant – 91 p. 30 septembre 2000
- 17- La région du Tagant en Mauritanie : l'oasis de Tijigja entre 1660 et 1960 – Abdallah Ould Khalifa – Karthala Paris 1999

- 18- Histoire de la Mauritanie : des origines à l'indépendance – Geneviève Désiré-Vuillemin – Karthala Paris 1997
- 19- Groupes serviles au Sahara : approche comparative à partir du cas des arabophones – coll./dir. Mariella Villasante-de Beauvais et alii – CNRS Edit. Paris 2000
- 20- Précis sur la Mauritanie – Mokhtar Ould Hamidoun – 69 P – Centre IFAN - Saint-Louis – 1952
- 21- Terminologie Géographique Maure – Albert Leriche – 70 P - IFAN – Saint Louis - 1955
- 22- L'Emirat de l'Adrar Esquisses Historiques – Pierre Bonte – 154 P – CCF – Nouakchott – 1998
- 23- Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie – Philippe Marchesin – 434 P – Karthala Paris 1992
- 24- Schéma Directeur de la Statistique Publique – Comité Interministériel de la Statistique – 244 P- ONS - Mauritanie – 2001
- 25- Atar et ses Environs – l'Adrar (1) – 71 P + 1 CD ROM – Sépia – 1999 - Mauritanie
- 26- Les villes anciennes – l'Adrar (2) – 79 P + 1 CD ROM – Sépia – 1999 - Mauritanie
- 27- Constitution de la République Islamique de Mauritanie – Lakhdar Benazzi – 91 P – Nouakchott-1996
- 28- Femme Mauritanienne Dualité de l'harmonie et la Mécontente – Hawa Mint Meiloud – 70 P – IDF/DPF/SECF – Nouakchott - 2001
- 29- Le processus d'élaboration de la SNPF 2001/2005 – 3 P – Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) – Atelier de Lancement de la Réactualisation de la SNPF –
- 30- Réactualisation de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine / Volet : Femmes et Services Sociaux de Base – Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) / Direction de la Coopération et de la Formation (crédit OXFAM) – Madame LÔ KHADIJETOU CHEIKH / Rapport d'Etape - 17 P – Nouakchott – Avril 2001
- 31- Communication sur la problématique de la femme et lutte Contre la pauvreté en Mauritanie - Atelier national de lancement pour la réactualisation de la stratégie nationale de promotion féminine – Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) / Direction de la Coopération et de la Planification des Projets - Fah Ould Brahim Ould Jiddou, Economiste – 12 P- Nouakchott – 19 au 20 Avril 2001-
- 32- Atelier de Lancement de la Réactualisation de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine – Bilan de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de promotion Féminine pour la période 1995-2000 – Mounina Mint Abdallah /Consultante Nationale – 15 P – Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF)/ OXFAM / Direction de la Coopération et de la Planification des Projets (DCPP) – Mauritanie – Avril 2001
- 33- Rapport de Mission Informations sur la Condition des Coopératives dans l'Adrar – 20 P
- 34- Colloque Internationale sur : Le Patrimoine Culturel Mauritanien – Discours du Président du Comité de Préparation (Son Excellence Mohamed Saïd Ould Hamody) – 9 P- Nouakchott, 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1999 -

- 35- Au nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux – Thème de la Communication : « Les Mahadras : place historique et perspectives d'avenir » - Professeur Abdallahi Ould Boya – 8 P – Nouakchott (Colloque Internationale du « Le Patrimoine Culturel Mauritanie ») - 1999
- 36- Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine Culturel Mauritanie : le cas de la musique – 7 P – Michel Guignard – Maisons Laffitte, le 28 Octobre – 1999
- 37- Thème de la Communication : « La Culture Bédouine » - Ahmed Baba MISKE - 9 P -
- 38- Circulaire –Cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna - 2 P – Nouakchott – 1997
- 39- Témoignage – Mohamed Saïd Ould Hamody – 1 P – 1998
- 40- Présentation de l'Oeuvre d'Aminetou Mint Haimed : “Proverbes et Maximes des Maures » - 4 P
- 41- Bilan du PTBA (Programme de Travail et du Budget Année 2000) De l'Année 2000 – Projet Oasis – Ministère du Développement Rural et de l'Environnement – Mauritanie – 14-02-2001
- 42- Aspects Sociologiques de la Gestion des Oasis – Mauritanie / Législation des Oasis – Mohamed Allaoui/ Consultant Bureau Juridique, FAO – Programme de Coopération Technique - 37 P – Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture - Rome - Janvier 1995
- 43- Aspects Juridiques : Rapport Intérimaire – Mauritanie / Législation des Oasis – Stéphane Doumblé-Billé/ Consultant Bureau Juridique, FAO – Programme de Coopération Technique - 39 P – Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture - Rome - Janvier 1995
- 44- République Islamique de Mauritanie / Projet de Développement des Oasis Phase II / Rapport de Pré-évaluation / Rapport principal et annexes – Document du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) /Réservé à usage officiel – Division Afrique / Département de la Gestion des Projets- 113 P - Juillet 1994
- 45- Projet 8 ACP MAU 023 / Aménagement Rural dans les Oasis de l'Adrar / étude de faisabilité – Financement Union Européenne – Peter Zeppenfeld, Consultant - Rapport Provisoire – 91 P – 30 septembre 2000
- 46- Programme de Vulgarisation des Techniques Culturelles et de Gestion de l'Eau en Milieu Oasien au Tagant – Capitalisation des acquis de la vulgarisation paysanne / Rapport définitif – Projet Oasis II – Capitalisation Vulgarisation Paysanne Juin 00- Abdoulaye Sarr / Cheibany Ould Senhoury – 35 P - Tenmiya – Mauritanie – Août 2000
- 47- Evolution des Systèmes Agraires des Oasis de l'Adrar Mauritanie – Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de DESS de Développement Agricole – Université de Paris I / Panthéon Sorbonne / Institut d'Etude du Développement Economique et Social (I.E.D.E.S) – Marie-Laure GIBAUD et Pascale LE ROY- GRET / AFVP – 1993/1994 (Extraits)
- 48- Une Agriculture Saharienne / Les Grâys de l'Adrar Mauritanie – Pierre Bonte – 1986
- 49- Présentation de la Zone – 5 P
- 50- Note sur l'Economie Oasienne en Adrar – 9 P
- 51- La Problématique du Développement des Régions Oasiennes / La Stratégie et les Objectifs du Projet Oasis-Phase II – Ministère Du Développement Rural et de l'Environnement – Projet de Développement des Oasis-“Phase II – 12 P

- 52- Informations Complémentaires sur les Zones Oasiennes – 5 P
- 53- Redynamisation du Secteur Pluvial – 5 P
- 54- English – Hassaniya / Dictionary – More than 9.000 words, sentences and phrases – Ahmed Salem O. Al Hussein – 93 P - Peace Corps Facilitator
- 55- Recueil de textes Législatifs et Réglementaires Relatifs aux Associations Oasiennes et Autres Textes Subséquents – Ministère du Développement Rural et de l'Environnement – Projet Oasis – 416 P – Mauritanie
- 56- Annuaire Statistique des Oasis – Ministère du Développement Rural – 70 P – Mauritanie – 1995
- 57- Annuaire Statistique – Ministère des Affaires Economiques et du Développement – Office National de la Statistique (ONS) –161 P - Mauritanie – 1998
- 58- Déclaration de Politique pour le Développement des Secteurs de l'Eau et de l'Energie – 14P- Mauritanie- 1998
- 59- L'Organisation Professionnelle des Secteurs de l'Elevage et de l'Agriculture « Enjeux et perspectives » - Comité de Pilotage du Forum sur l'Organisation Professionnelle des Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage- Recueil de Textes Juridiques – Ministère du Développement Rural et de l'Environnement - Forum de Réflexion et de Discussions – Ateliers de : Kiffa du 19 au 21 mars : Atar du 03 au 05 avril : Kaédi du 17 au 19 avril : de Nouakchott du 08 au 10 mai – 29 P - 2001
- 60- Loi N° 16198 Relative à la Gestion Participative des Oasis – Dispositions Générales - Présidence de la République – 10 P - Mauritanie – 1998
- 61- Décret MIPT/MDRE Portant Application de la Loi N° 016-98 Relative à la Gestion Participative des Oasis – Premier Ministre – 7 P – Mauritanie
- 62- Annexe / Statut-Type des Associations de gestion Participative des Oasis (AGPO) – 8 P –
- 63- CEDIFE – Organigramme du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) – 1 P
- 64- Décret N° 90-94 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications et l'Organisation Centrale de son Département – Premier Ministre – 17 P – Mauritanie
- 65- Décret N° 02596/PM fixant les attributions du Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département – Premier Ministre – 8 P – Mauritanie
- 66- ANNEXE : Textes Législatifs et Réglementaires – Hamadi Ould Baba Ould Hamadi – Consultant – 1 P – 1991
- 67- Décret N° 028-99/PM fixant les attributions du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département – Premier Ministre – 12 P – Mauritanie - 1999
- 68- Termes de Référence pour la Réalisation d'une Etude Organisationnelle des Structures du MDRE – Ministère du Développement Rural et de l'Environnement – Cabinet du Ministre – 10 P – Mauritanie

- 69- Note relative au cadre juridique régissant les organisations socioprofessionnelles (doc.DRFV) – Forum National sur les « Enjeux et Perspectives » de l'Organisation Professionnelle (OSP) dans les Secteurs de l'Elevage et de l'Agriculture – Ministère du Développement Rural et de l'Environnement – Comité de Pilotage du Forum sur l'Organisation Professionnelle dans les Secteurs de l'Elevage et de l'Agriculture – 5 P
- 70- Décret n° 2000-89 abrogeant et remplaçant le décret n° 90.020 du 31 janvier 1990 portant application de l'ordonnance 83.127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale – le Premier Ministre – Conseil des Ministres entendu du 5 juillet 2000
- 71- Loi n° 64.098 du 9 juin 1964 relative aux associations, modifiée par la loi 73.007 du 23 janvier 1973 et de la loi 73.157 du 2 juillet 1973 – Présidence de la République (Moktar Ould Daddah) – 5 P –
- 72- Loi n° 2000-043 relative au régime juridique particulier des associations de développement – Présidence de la République – 5 P – 2000 - Mauritanie
- 73- Séminaire National – Conférence sur la Problématique de l'Organisation dans les Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage : enjeux et perspectives – Forum sur l'Organisation Professionnelle dans les Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage - Ministère du Développement Rural et de l'Environnement – Coopération Française – Hamadi Ould Baba Ould Hamadi – Consultant – 7 P – Nouakchott – 2001
- 74- Etat des Lieux des Organisations - Forum National sur les « Enjeux et Perspectives » de l'Organisation Professionnelle (OSP) dans les Secteurs de l'Elevage et de l'Agriculture – 3 P
- 75- Note de Présentation de l'UCT – 4 P
- 76- Rapport de Mission – Informations sur la Condition des Coopératives dans l'Adrar – SECF
- 77- Schéma Directeur de la Statistique Publique – ONS - 2001
- 78- Association pour la Sauvegarde et le Développement de la Ville de Chinguetti – Projet : Jardin d'Enfants à Chinguetti – 4 P – Mauritanie
- 79- Programme d'Action - Association pour la Sauvegarde et le Développement de la Ville de Chinguetti – Secrétaire Général – 3 P
- 80- Projet de Désensablement des Anciens Quartiers et de la Mosquée de la Ville de Chinguetti - Wilaya de l'Adrar – Moughataa de Chinguetti – Commune de Chinguetti – Association de Salut et de Développement de la Ville de Chinguetti (ASD) – 8 P
- 81- Projet d'une Ferme à Chinguetti - Wilaya de l'Adrar – Moughataa de Chinguetti – Commune de Chinguetti – Association de Salut et de Développement de la Ville de Chinguetti (ASD) – 8 P
- 82- Projet de Création d'un Jardin et d'une Pépinière - Wilaya de l'Adrar – Moughataa de Chinguetti – Commune de Chinguetti – Association de Salut et de Développement de la Ville de Chinguetti (ASD) – 8 P
- 83- Projet de Renforcement de l'Education Environnementale au Niveau de l'Ecole Primaire de Chinguetti – Wilaya de l'Adrar – Moughataa de Chinguetti – Commune de Chinguetti – Association de Salut et de Développement de la Ville de Chinguetti (ASD) – 8 P
- 84- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – République Islamique de Mauritanie – 76 p – janvier 2001

85- Mauritanie 1900-1975. Facteurs économiques, politiques et idéologiques dans la formation d'une société sous-développée. Francis de Chassey – L'Harmattan Paris 1985 ( rééd. ), 492 p.

86- L'étrier, la houe et le livre. « Sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental ». Francis de Chassey – L'Harmattan Paris 1993, 312 p.

87- Wilaya de l'Adrar. Données générales. MIPT. Juillet 2001, 20 p.

88- Wilaya du Tagant. Données générales. MIPT, juillet 2001, 18 p.

**>>NB : dans la Bibliographie générale de la Mauritanie de 1995, citée ci-dessus en 1, on relève 22 références « Adrar » et 176 références « Tagant » dont l'intérêt éventuel pour l'étude n'a pas été évalué.**